

**Royaume du Maroc**  
**Haut-commissariat au Plan**

**Nomenclature Analytique des  
professions 2014**

**DECEMBRE 2014**

Draft

# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Introduction</b> .....  | <b>5</b>  |
| <b>Structure de la nomenclature</b> .....  | <b>11</b> |
| <b>Grand groupe 0</b> : Membres des corps législatifs, élus locaux,<br>responsables hiérarchiques de la fonction publique,<br>directeurs et cadres de direction d'entreprises..... | <b>13</b> |
| <b>Grand groupe 1</b> : Cadres supérieurs et membres des professions libérales.....  | <b>19</b> |
| <b>Grand groupe 2</b> : Cadres moyens.....   | <b>29</b> |
| <b>Grand groupe 3</b> : Les employés.....  | <b>37</b> |
| <b>Grand groupe 4</b> : Commerçants, intermédiaires commerciaux<br>et financiers.....  | <b>41</b> |
| <b>Grand groupe 5</b> : Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs<br>et travailleurs assimilés.....   | <b>49</b> |
| <b>Grand groupe 6</b> : Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux<br>(non compris les ouvriers de l'agriculture).....  | <b>51</b> |
| <b>Grand groupe 7</b> : Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche<br>(y compris les ouvriers qualifiés).....  | <b>61</b> |
| <b>Grand groupe 8</b> : Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers<br>de l'assemblage.....   | <b>55</b> |
| <b>Grand groupe 9</b> : Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et<br>travailleurs des petits métiers.....  | <b>69</b> |
| <b>Annexe</b> : Définitions succinctes des grands groupes de la nomenclature<br>analytique des professions.....  | <b>73</b> |

## Introduction

Elaborée par le Haut commissariat au plan (HCP) au début des années 90, la nomenclature analytique des professions (NAP) a permis d'offrir un système de classement et d'agrégation des données relatives aux professions recueillies dans le cadre des enquêtes et recensements. Elle a aussi été utilisée dans de nombreux autres contextes dans le but de compiler, analyser et communiquer des données en relation avec les professions.

Généralement, les nomenclatures vieillissent car la réalité change. La nomenclature analytique des professions a subi le même sort et ce, suite aux évolutions qu'a connues la société marocaine. En effet de nouvelles professions ont émergé, d'autres ont disparu ou se sont transformées. De ce fait, la mise à jour de cet instrument est devenue un processus indispensable, voir incontournable pour améliorer la qualité des données statistiques recueillies, et pour répondre au mieux aux besoins grandissants des différents utilisateurs des données sur les professions, dont le nombre ne cesse d'augmenter au fil des ans.

Ainsi, dès la fin de l'année 2013, un processus de mise à jour de la NAP a été lancé par le HCP. Le projet s'est fixé comme principal objectif la prise en considération du contexte national qui a été marquée, au cours des deux dernières décennies, par de profonds changements, notamment dans le domaine de l'éducation et de la formation ainsi qu'au niveau du marché du travail. Il s'est fixé également comme objectif d'assurer la comparabilité des informations au niveau international, en s'inspirant de la dernière version de la classification internationale type des professions (CITP). De plus, en vue d'éviter la rupture des séries de données sur les professions, cette révision a retenu aussi comme objectif d'assurer la continuité avec le passé.

La révision a été menée par un groupe de travail relevant du HCP. Plusieurs actions et activités ont été réalisées dans ce cadre :

- exploitation des fichiers de données existants,
- étude d'autres expériences et visites de certaines institutions internationales,
- recherche sur internet,
- échange avec certains partenaires nationaux (Éducation nationale, Formation professionnelle, ANAPEC, Emploi).

Les principaux outils de travail utilisés sont les suivants :

- les nomenclatures analytique et alphabétique des professions de 1994 ;
- la CITP-2008 ;
- la nomenclature arabe des professions de 2008 ;
- Des fiches de formations et des répertoires des emplois et des métiers établis par certains départements, tels que la Formation Professionnelle, l'Education Nationale, le Tourisme et l'Emploi.

C'est ainsi qu'une version actualisée de la nomenclature analytique des professions a été élaborée. Les critères de classification adoptés dans sa conception sont comme suit :

- type et nature du travail effectué ;
- compétence et niveau de qualification ;
- principale activité de l'établissement employeur (agriculture, bâtiment et travaux publics, industrie, commerce, banque, administration...);
- taille et type de l'établissement employeur (société, entreprise non organisée en société, professions libérales, ...);
- secteur employeur (public, privé);
- statut professionnel (employeur, salarié, indépendant,...).

Ainsi, selon ces critères chaque profession est classée dans un et un seul grand groupe. Chaque grand groupe est scindé en sous-grands groupes plus homogènes qui, à leurs tours, sont divisés en sous-groupes plus cohérents sectionnés de leurs côtés en groupes de base constituant chacun le même type de professions ou groupes de professions similaires.

La structure de la NAP-2014 se présente sous forme d'une taxinomie à quatre niveaux qui permet de répartir les professions existant au Maroc en 874 groupes de base. Ces groupes constituent le niveau de détail le plus fin de la structure de la nomenclature, ils sont ensuite agrégés en 228 sous-groupes, puis en 57 sous grands groupes et au niveau le plus agrégé en 10 grands groupes.

## Principaux changements apportés à la nouvelle nomenclature

Si le modèle conceptuel de la NAP-2014 ne diffère guère de celui de l'ancienne version, plusieurs modifications ont, en revanche, été opérées à l'intérieur des grands groupes. Il s'agit, essentiellement de création, fusion ou éclatement de certaines subdivisions. Par ailleurs, certaines professions ont changé de grand groupe.

Les principaux changements apportés à la nouvelle nomenclature sont concentrés au niveau des grands groupes des membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises, des cadres supérieurs et membres des professions libérales, de cadres moyens, des employés et des conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage. Ces changements peuvent être résumés comme suit :

- A l'instar de ce qui a été retenu lors de la dernière révision de la CITP, les dix grands groupes qui forment le niveau supérieur de cette nomenclature sont restés inchangés, quoique le contenu de certains d'entre eux a légèrement changé du fait du changement de quelques professions au sein de ces derniers.
- Le grand groupe relatif aux membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises a été réorganisé et de nouveaux sous groupes ont été créés. On peut citer à titre d'exemple les sous groupes suivants :
  - directeurs et cadres dirigeants d'hôtels, de restaurants et de grands magasins commerciaux ;
  - directeurs de l'intermédiation financière, immobilière et des services aux entreprises ;
  - directeurs de l'information et des technologies de l'information ;
  - directeurs des centres de formation de langues et directeurs des centres de soutien scolaire ;
  - directeurs des services de soins aux enfants, aux personnes âgées ; directeurs de l'aide sociale et du redressement social (mineurs arrêtés, handicapés..).

- La catégorie des professions associées aux technologies de l'information et des communications (TIC) a été actualisée et étoffée, ce qui permet de classer les cadres supérieurs spécialisés et les cadres moyens de ce secteur dans deux sous-grands groupes distincts au niveau des grands groupes des cadres supérieurs et membres des professions libérales et des cadres moyens ;
- Les professions de santé ont été revues, réorganisées et enrichies pour refléter la nouvelle configuration de ces métiers. Des sous groupes spéciaux ont été créés et d'autres réorganisés ;
- Le classement des sous-groupes des professeurs de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire collégial et des centres de formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation), au niveau du grand groupe des cadres supérieurs au lieu de celui des cadres moyens. Ce choix a été dicté par les changements qu'ont connus les systèmes de formation dans ce genre de métiers ainsi que les pré-requis exigés pour y accéder ;
- Il a été procédé, au niveau du grand groupe des cadres supérieurs, à la création d'un sous groupe dédié aux autres spécialistes de l'enseignement, regroupant notamment les spécialistes des méthodes d'enseignement et de l'encadrement pédagogique et les enseignants de personnes ayant des besoins spécifiques ;
- Au niveau du grand groupe des cadres moyens, un sous groupe a été dédié aux conducteurs et ouvriers assurant les tâches de supervision des travaux dans les domaines de l'industrie, des BTP et des mines. Cette décision a été dictée par le fait que ces travailleurs effectuent des tâches sensiblement différentes de celles exercées par ceux qu'ils encadrent ;
- En raison, d'une part, des avancées technologiques et d'autre part, de l'automatisation des processus industriels, pilotés par des opérateurs généralement à partir d'une salle de contrôle ou d'un pupitre de commande central, certaines professions du grand groupe des conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage de la NAP-1994 ont été érigées au niveau du sous groupe des techniciens en charge de ce type de métiers ;
- Le grand groupe relatif aux employés a été revu, réorganisé et enrichi. Les changements ont concerné principalement la catégorie des employés en contact direct avec la population qui a été éclatée afin de faire émerger les employés chargés d'informer la clientèle pour lesquels un sous-grand groupe spécial a été dédié ;
- Les catégories qui regroupaient le personnel des services directs aux particuliers ont été réorganisées, avec notamment la création de sous-grands groupes distincts pour le personnel des services directs aux particuliers, les auxiliaires de soins aux personnes et aux enfants et le personnel des services de protection et de sécurité ;

- La catégorie des employés de bureau a été réorganisée dans le but de mettre en exergue certains métiers, notamment les secrétaires et assimilées, qui étaient regroupées dans un seul groupe de base, actuellement scindé en plusieurs groupes de base.

A l'exception du degré le plus élevé de la nomenclature, qui est resté inchangé, les modifications introduites ont impacté le nombre de postes dans chaque niveau de la NAP.

### **Evolution du nombre de subdivisions de la NAP par grand groupe\***

| <b>Grands groupes</b>   | <b>Sous-grands groupes</b> | <b>Sous-groupes</b> | <b>Groupes de base</b> |
|---|----------------------------|---------------------|------------------------|
| <b>Grand groupe 0</b> : Membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises | 4 (8)                      | 24 (27)             | 79 (68)                |
| <b>Grand groupe 1</b> : Cadres supérieurs et membres des professions libérales  | 9 (8)                      | 42 (24)             | 165 (96)               |
| <b>Grand groupe 2</b> : Cadres moyens   | 7 (9)                      | 30 (39)             | 115 (100)              |
| <b>Grand groupe 3</b> : Employés  | 6 (7)                      | 4 (11)              | 72 (46)                |
| <b>Grand groupe 4</b> : Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers   | 3 (3)                      | 32 (32)             | 118 (118)              |
| <b>Grand groupe 5</b> : Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés  | 3 (3)                      | 9 (9)               | 28 (28)                |
| <b>Grand groupe 6</b> : Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture)   | 10                         | 31 (31)             | 155 (155)              |
| <b>Grand groupe 7</b> : Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés)   | 4 (4)                      | 9 (9)               | 39 (39)                |
| <b>Grand groupe 8</b> : Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage  | 3 (3)                      | 14 (20)             | 60 (68)                |
| <b>Grand groupe 9</b> : Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers   | 8 (8)                      | 23 (23)             | 43 (43)                |

\*(Les nombres entre parenthèses correspondent à la NAP-1994)



## Le système de codification de la NAP-2014

S'agissant du système de codification, chaque grand groupe est désigné par un code à un chiffre et chaque sous-grand groupe, par un code à deux chiffres comprenant le code du groupe de rattachement plus un chiffre. Selon la même logique, les sous-groupes sont désignés par un code à trois chiffres et les groupes de base, par un code à quatre chiffres, composé à chaque fois du code du groupe de niveau supérieur, plus un autre chiffre. L'exemple ci-après illustre cette configuration.

### Exemple :

|                          |            |   |
|--------------------------|------------|---|
| <b>Grand groupe</b>      | <b>1</b>   | <b>Cadres supérieurs et membres des professions libérales</b>               |
| <b>Sous-grand groupe</b> | <b>13</b>  | <b>Spécialistes des technologies de l'information et des communications</b> |
| <b>Sous-groupe</b>       | <b>131</b> | <b>Concepteurs et analystes de logiciels et de multimédia</b>               |
| <b>Groupes de base</b>   | 1311       | Analystes de systèmes   |
|                          | 1312       | Concepteurs de logiciels  |
|                          | 1313       | Concepteurs de sites Internet et de multimédia                              |
|                          | 1314       | Programmeurs d'applications   |
|                          | 1319       | Autres concepteurs et analystes de logiciels et de multimédia n.c.a         |

Il importe de noter que, si certaines subdivisions de l'ancienne nomenclature sont restées inchangées dans la NAP-2014, leurs codes peuvent, par contre, être différents en raison des changements opérés au niveau du grand groupe auquel elles appartiennent. Il est à noter par ailleurs qu'en se référant aux tables de passage entre les deux versions de la nomenclature des professions, toutes les conversions et comparaisons de données selon les deux versions de la nomenclature sont possibles.

Draft

## **Structure de la nomenclature**

Draft

**GRAND GROUPE 0 :**  
**MEMBRES DES CORPS LEGISLATIFS ELUS LOCAUX,**  
**RESPONSABLES HIERARCHIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE,**  
**DIRECTEURS ET CADRES DE DIRECTION D'ENTREPRISES**

|      |  |
|------|--|
| 01   | Corps législatifs élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises publiques (à l'exception de la santé, l'éducation et les autres services sociaux) |
| 011  | Responsables hiérarchiques de l'administration publique (services centraux des ministères)   |
| 0111 | Ministres, secrétaires d'Etat et secrétaires généraux de ministères  |
| 0112 | Officiers de l'armée, de la gendarmerie, de la protection civile et des forces auxiliaires et de la sûreté nationale   |
| 0113 | Directeurs de l'administration centrale, directeurs et chefs de cabinets ministériels et assimilés   |
| 0114 | Chefs de divisions et chefs de services de l'administration publique centrale et assimilés   |
| 0119 | Autres responsables hiérarchiques de l'administration publique (services centraux des ministères) n.c.a  |
| 012  | Responsables hiérarchiques de l'administration territoriale locale   |
| 0121 | Walis et gouverneurs   |
| 0122 | Secrétaires généraux de provinces ou préfectures et assimilés  |
| 0123 | Super-caids, pachas, caids, kalifas de caids et assimilés  |
| 0129 | Autres responsables hiérarchiques de l'administration territoriale locale n.c.a  |
| 013  | Responsables hiérarchiques des services extérieurs des ministères  |
| 0131 | Directeurs et délégués des services extérieurs des ministères et assimilés   |
| 0132 | Chefs de départements, chefs de divisions et chefs de services au sein des délégations ou directions régionales ou provinciales des ministères et assimilés  |
| 0139 | Autres responsables hiérarchiques des services extérieurs des ministères n.c.a   |
| 014  | Membres des corps élus et dirigeants et cadres d'organisations   |
| 0141 | Députés, parlementaires et conseillers municipaux et communaux   |

- 0142 Elus des chambres professionnelles
- 0143 Autres élus
- 0144 Dirigeants et cadres des partis politiques
- 0145 Dirigeants et cadres d'organisations à but lucratif
- 0146 Dirigeants et cadres d'organisations sans but lucratif à caractères sportif, culturel et social
- 0149 Autres membres des corps élus et dirigeants et cadres d'organisations n.c.a
- 015 Membres du corps diplomatique
- 0151 Ambassadeurs
- 0152 Consuls généraux et consuls
- 0153 Attaché culturel
- 0154 Attaché commercial
- 0155 Attaché médiatique
- 0159 Autres membres du corps diplomatique n.c.a
- 016 Responsables hiérarchiques des organismes publics sans but lucratif et des établissements publics à caractère marchand
- 0161 Directeurs, directeurs adjoints des organismes publics sans but lucratif
- 0162 Chefs de départements, chefs de divisions et chefs de services des établissements publics à caractère marchand, et assimilés
- 0169 Autres responsables hiérarchiques des organismes publics sans but lucratif et des établissements publics à caractère marchand n.c.a
- 02 Directeurs et cadres responsables des établissements des services sociaux (public et privé)
- 021 Responsables des établissements de l'enseignement supérieur
- 0211 Doyens, recteurs d'universités, directeurs et sous directeurs ou directeurs adjoints des écoles de formation des cadres
- 0212 Chefs de départements et assimilés
- 0213 Secrétaires généraux et surveillants généraux des établissements d'enseignement supérieur et assimilés
- 0219 Autres responsables des établissements de l'enseignement supérieur n.c.a

|      |  |
|------|--|
| 022  | Responsables hiérarchiques des établissements de l'enseignement secondaire qualifiant  |
| 0221 | Proviseurs, directeurs de lycées et assimilés  |
| 0222 | Censeurs, surveillants généraux de lycées et assimilés   |
| 0229 | Autres responsables hiérarchiques de l'enseignement secondaire qualifiant n.c.a  |
| 023  | Responsables hiérarchiques des établissements de l'enseignement secondaire collégial, primaire et du préscolaire                                 |
| 0231 | Directeurs de collèges   |
| 0232 | Surveillants généraux de collèges et assimilés   |
| 0232 | Directeurs d'écoles primaires  |
| 0233 | Directeurs d'écoles d'enseignement préscolaire   |
| 0239 | Autres responsables hiérarchiques des établissements de l'enseignement secondaire collégial, primaire et du préscolaire n.c.a                    |
| 024  | Responsables hiérarchiques des établissements de formation professionnelle   |
| 0241 | Directeurs des établissements de formation professionnelle   |
| 0249 | Autres responsables hiérarchiques des établissements de formation professionnelle n.c.a  |
| 025  | Autres responsables hiérarchiques des établissements d'enseignement  |
| 0251 | Directeurs des centres de formation de langues   |
| 0252 | Directeurs des centres de soutien scolaire   |
| 0259 | Autres responsables hiérarchiques des établissements d'enseignement n.c.a  |
| 026  | Cadres dirigeants d'hôpitaux, de cliniques, de centres de santé et assimilés   |
| 0261 | Médecins-chefs, directeurs d'hôpitaux, de cliniques, de centres de santé et assimilés  |
| 0262 | Chefs de services de soins médicaux et paramédicaux et responsables de programmes médicaux dans les hôpitaux, de cliniques, de centres de santé. |
| 0269 | Autres cadres dirigeants d'hôpitaux, de cliniques, de centres de santé et assimilés n.c.a  |

|      |   |
|------|---|
| 027  | Directeurs et cadres responsables des autres services sociaux   |
| 0271 | Directeurs des services de soins aux enfants  |
| 0272 | Directeurs des services de soins aux personnes âgées  |
| 0273 | Directeurs de l'aide sociale et du redressement social (mineurs arrêtés, handicapés..)                                  |
| 0279 | Autres directeurs et cadres responsables des autres services sociaux n.c.a  |
| 029  | Directeurs et cadres responsables des établissements des services sociaux (public et privé) n.c.a                       |
| 0290 | Directeurs et cadres responsables des établissements des services sociaux (public et privé) n.c.a                       |
| 03   | Directeurs et cadres de direction de sociétés ou quasi-sociétés (y compris les entreprises publiques et semi-publiques) |
| 031  | Directeurs et cadres dirigeants de sociétés agricoles et forestières  |
| 0311 | Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de sociétés agricoles et forestières     |
| 0319 | Autres directeurs et cadres dirigeants des sociétés agricoles et forestières n.c.a                                      |
| 032  | Directeurs et cadres dirigeants des sociétés de pêche   |
| 0321 | Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de sociétés de pêche                     |
| 0329 | Autres directeurs et cadres dirigeants des sociétés de pêche n.c.a  |
| 033  | Directeurs et cadres dirigeants des sociétés de bâtiments et travaux publics (BTP)                                      |
| 0331 | Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de sociétés de BTP                       |
| 0339 | Autres directeurs et cadres dirigeants des sociétés de bâtiments et travaux publics (BTP) n.c.a                         |
| 034  | Directeurs et cadres dirigeants des sociétés industrielles  |
| 0341 | Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de sociétés industrielles                |
| 0349 | Autres directeurs et cadres dirigeants des sociétés industrielles n.c.a   |
| 035  | Directeurs et cadres dirigeants des sociétés minières   |
| 0351 | Directeurs généraux, directeurs, directeurs spécialisés et directeurs adjoints de sociétés minières                     |
| 0359 | Autres directeurs et cadres dirigeants des sociétés minières n.c.a  |



|      |   |
|------|---|
| 036  | Directeurs et cadres dirigeants d'hôtels, de restaurants et de grands magasins commerciaux  |
| 0361 | Directeurs d'hôtels et de restaurants   |
| 0362 | Directeurs de grands magasins commerciaux   |
| 0369 | Autres directeurs et cadres dirigeants d'hôtels, de restaurants et de grands magasins commerciaux n.c.a                               |
| 037  | Directeurs des sociétés de l'intermédiation financière, immobilière et des services fournis aux entreprises                           |
| 0371 | Directeurs des sociétés l'intermédiation financière, immobilière et des services aux entreprises                                      |
| 0379 | Autres directeurs des sociétés de l'intermédiation financière, immobilière et des services fournis aux entreprises n.c.a              |
| 038  | Directeurs des sociétés de l'information et des technologies de l'information   |
| 0381 | Directeurs des sociétés l'information et des technologies de l'information  |
| 0389 | Autres directeurs des sociétés de l'information et des technologies de l'information n.c.a  |
| 039  | Directeurs et cadres dirigeants de sociétés ou quasi-sociétés (y compris les entreprises publiques et semi-publiques) n.c.a           |
| 0390 | Directeurs et cadres dirigeants de sociétés ou quasi-sociétés (y compris les entreprises publiques et semi-publiques) n.c.a           |
| 04   | Patrons d'entreprises non organisées en sociétés ou quasi-sociétés dont la taille est supérieure ou égale à cinq salariés permanents  |
| 041  | Patrons d'entreprises non organisées en sociétés ou quasi-sociétés dont la taille est supérieure ou égale à cinq salariés permanents. |
| 0411 | Patrons d'entreprises agricoles et forestières non organisées en sociétés ou quasi-sociétés   |
| 0412 | Patrons d'entreprises de pêche non organisées en sociétés ou quasi-sociétés   |
| 0413 | Patrons d'entreprises minières et assimilées non organisées en sociétés ou quasi-sociétés   |
| 0414 | Patrons d'entreprises de bâtiments et travaux publics non organisées en sociétés ou quasi-sociétés                                    |
| 0415 | Patrons d'entreprises de services non organisées en sociétés ou quasi-sociétés  |
| 0416 | Patrons d'entreprises industrielles non organisées en sociétés ou quasi-sociétés  |
| 0417 | Patrons d'entreprises artisanales non organisées en sociétés ou quasi-sociétés n.c.a  |
| 0419 | Autres patrons d'entreprises non organisées en sociétés ou quasi-sociétés n.c.a   |

Draft

**GRAND GROUPE 1 :  
CADRES SUPERIEURS ET MEMBRES DES PROFESSIONS  
LIBERALES**

|      |   |
|------|---|
| 11   | Cadres spécialisés dans les professions scientifiques et techniques                     |
| 111  | Physiciens, chimistes et assimilés (excepté les ingénieurs)                             |
| 1111 | Physiciens, astronomes et assimilés   |
| 1112 | Chimistes   |
| 1113 | Géologues, géophysiciens et assimilés   |
| 1114 | Météorologues   |
| 1119 | Autres physiciens, chimistes et assimilés (excepté les ingénieurs) n.c.a                |
| 112  | Mathématiciens, statisticiens, actuaires, démographes et assimilés                      |
| 1121 | Mathématiciens  |
| 1122 | Statisticiens   |
| 1123 | Actuaires et démographes  |
| 1129 | Autres mathématiciens, statisticiens, actuaires, démographes, et assimilés n.c.a        |
| 113  | Spécialistes des sciences de la vie (excepté les spécialistes de la santé)              |
| 1131 | Biologistes, botanistes, zoologistes et assimilés                                       |
| 1132 | Agronomes, sylviculteurs et pisciculteurs   |
| 1133 | Pharmacologistes, bactériologistes, pathologistes et assimilés                          |
| 1139 | Autres spécialistes des sciences de la vie (excepté les spécialistes de la santé) n.c.a |
| 114  | Spécialistes des sciences techniques (sauf électrotechniques)                           |
| 1141 | Ingénieurs industriels  |
| 1142 | Ingénieurs civils   |
| 1143 | Ingénieurs écologistes  |
| 1144 | Ingénieurs mécaniciens  |

- 1145 Ingénieurs chimistes
- 1146 Ingénieurs géologues, ingénieurs des mines et de métallurgie
- 1149 Autres spécialistes en sciences techniques (sauf électrotechniques)  
n.c.a
- 115 Ingénieurs de l'électricité et de l'électrotechnique et de  
télécommunications
- 1151 Ingénieurs électriciens et électromécaniciens
- 1152 Ingénieurs électroniciens
- 1153 Ingénieurs de télécommunications électroniques
- 1159 Autres ingénieurs de l'électricité, de l'électrotechnique et de  
télécommunications n.c.a
- 116 Pilotes et capitaines de navires
- 1161 Pilotes d'avions
- 1162 Capitaines de navires et spécialistes de la navigation et des services  
maritimes
- 1169 Autres pilotes et capitaines de navires n.c.a
- 117 Architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs
- 1171 Architectes de bâtiment
- 1172 Architectes paysagistes
- 1173 Urbanistes et ingénieurs de la circulation routière
- 1174 Cartographes et géomètres
- 1175 Concepteurs modélistes de produits et de vêtements
- 1176 Concepteurs de graphiques et multimédia-graphistes
- 1179 Autres architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs n.c.a
- 12 Médecins et spécialistes de la santé assimilés
- 121 Médecins
- 1211 Médecins généralistes
- 1212 Chirurgiens et médecins spécialistes

- 1213 Chirugiens dentistes et assimilés
- 1219 Autres médecins n.c.a
- 122 Cadres infirmiers et sages-femmes
- 1221 Cadres infirmiers
- 1222 Cadres sages-femmes
- 1229 Autres cadres infirmiers et sages-femmes n.c.a
- 123 Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires (niveau cadre)
- 1230 Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires (niveau cadre)
- 124 Spécialistes paramédicaux
- 1241 Spécialistes en imagerie médicale
- 1242 Spécialistes en anesthésie et réanimation
- 1243 Spécialistes en analyses médicales
- 1244 Spécialistes en analyses pharmacologiques
- 1249 Autres spécialistes paramédicaux n.c.a
- 125 Médecins vétérinaires
- 1251 Vétérinaires généralistes
- 1252 Vétérinaires chirurgiens
- 1259 Autres médecins vétérinaires n.c.a
- 126 Autres spécialistes des professions de la santé
- 1261 Pharmaciens
- 1262 Spécialistes de la santé professionnelle et de l'environnement
- 1263 Physiothérapeutes
- 1264 Spécialistes en diététique et en nutrition
- 1265 Spécialistes de l'audiologie et de l'orthophonie

|      |  |
|------|--|
| 1266 | Optométristes  |
| 1269 | Autres spécialistes des professions de la santé n.c.a  |
| 13   | Spécialistes des technologies de l'information et des communications   |
| 131  | Concepteurs et analystes de logiciels et de multimédia   |
| 1311 | Analystes de systèmes  |
| 1312 | Concepteurs de logiciels   |
| 1313 | Concepteurs de sites internet et de multimédia   |
| 1314 | Programmeurs d'applications  |
| 1319 | Autres concepteurs et analystes de logiciels et de multimédia n.c.a  |
| 132  | Spécialistes des bases de données et des réseaux   |
| 1321 | Spécialistes des bases de données  |
| 1322 | Administrateurs de systèmes  |
| 1323 | Spécialistes des réseaux   |
| 1329 | Autres spécialistes des bases de données et des réseaux n.c.a  |
| 133  | Autres spécialistes des technologies de l'information et des communications n.c.a  |
| 1330 | Autres spécialistes des technologies de l'information et des communications n.c.a  |
| 14   | Professeurs de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire et enseignants des centres de formation professionnelle et assimilés |
| 141  | Professeurs d'universités et d'écoles de formation des cadres et assimilés   |
| 1411 | Professeurs universitaires en lettres, sciences humaines et sciences de l'éducation  |
| 1412 | Professeurs universitaires en sciences juridiques, économiques et sociales   |
| 1413 | Professeurs universitaires en sciences pures (biologie, géologie, physique, chimie, mathématiques, informatique..)                   |
| 1414 | Professeurs universitaires en sciences techniques et sciences de l'ingénierie  |
| 1415 | Professeurs universitaires sans autres indications   |

- 1419 Autres professeurs d'universités et d'écoles de formation des cadres et assimilés n.c.a
- 142 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant et de la formation professionnelle (formation des techniciens et des techniciens supérieurs) et personnel assimilé
- 1421 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant des Matières littéraires (langues, histoire-géographie, philosophie, éducation islamique et assimilés)
- 1422 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant des Matières scientifiques (mathématiques, sciences naturelles, physique et chimie,..)
- 1423 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant des matières économiques et financières
- 1424 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant des Matières techniques et professeurs de la formation professionnelle (niveau techniciens et technicien supérieur)
- 1425 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant en éducation physique
- 1426 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant en Activités récréatives et artistiques
- 1427 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire qualifiant sans autres indications
- 1429 Autres professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle (formation des techniciens et des techniciens supérieurs) et personnel assimilé n.c.a
- 143 Professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire collégial
- 1431 Professeurs de l'enseignement secondaire collégial des matières littéraires (langues, histoire-géographie, éducation islamique, philosophie,.. )
- 1432 Professeurs de l'enseignement secondaire collégial en sciences exactes (sciences naturelles, physique, chimies et mathématiques...)
- 1433 Professeurs de l'enseignement secondaire collégial en informatique
- 1434 Professeurs de l'enseignement secondaire collégial en technologie
- 1435 Professeurs de l'enseignement secondaire collégial de l'éducation physique
- 1436 Professeurs de l'enseignement secondaire collégial des matières récréatives et artistiques
- 1437 Professeurs de l'enseignement secondaire collégial sans autres indications
- 1438 Inspecteurs pédagogiques de l'enseignement collégial

|      |  |
|------|--|
| 1439 | Autres professeurs et inspecteurs de l'enseignement secondaire collégial n.c.a   |
| 144  | Professeurs et inspecteurs de l'enseignement primaire  |
| 1441 | Professeurs de l'enseignement primaire   |
| 1442 | Inspecteurs pédagogiques de l'enseignement primaire  |
| 145  | Enseignants des centres de formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation)  |
| 1450 | Enseignants des centres de formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation)  |
| 146  | Autres enseignants de l'enseignement fondamental et des centres de Formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation) et assimilés n.c.a |
| 1460 | Autres enseignants de l'enseignement fondamental et des centres de formation professionnelle (niveau qualification et spécialisation) et assimilés n.c.a |
| 147  | Autres spécialistes de l'enseignement (niveau cadre)   |
| 1471 | Spécialistes des méthodes d'enseignement et de l'encadrement pédagogique   |
| 1472 | Enseignants de personnes ayant des besoins spécifiques   |
| 1479 | Autres spécialistes de l'enseignement (niveau cadre) n.c.a   |
| 15   | Spécialistes du droit, des sciences sociales et humaines   |
| 151  | Economistes, économétriciens, spécialistes de l'étude des marchés et assimilés   |
| 1511 | Economistes, économétriciens et assimilés  |
| 1512 | Spécialistes en marketing et études de marchés   |
| 1519 | Autres économistes, économétriciens, spécialistes de l'étude des marchés et assimilés n.c.a  |
| 152  | Philosophes, sociologues, psychologues, anthropologues, éthologues et assimilés  |
| 1521 | Sociologues et assimilés   |
| 1522 | Philosophes et assimilés   |
| 1523 | Psychologues et assimilés  |
| 1524 | Anthropologues, ethnologues et assimilés   |



- 1529 Autres philosophes, sociologues, psychologues, anthropologues, éthologues et assimilés n.c.a
- 153 Historiens, géographes et assimilés
- 1531 Historiens
- 1532 Géographes
- 1539 Autres historiens, géographes et assimilés n.c.a
- 154 Juristes, politologues et assimilés
- 1541 Juristes (excepté les avocats et juges)
- 1542 Politologues
- 1549 Autres juristes, politologues et assimilés n.c.a
- 155 Linguistes, traducteurs et interprètes
- 1551 Traducteurs et interprètes
- 1552 Linguistes et assimilés
- 1559 Autres linguistes, traducteurs et interprètes n.c.a
- 156 Romanciers, écrivains, littéraires, poètes, scénaristes et assimilés
- 1561 Romanciers, écrivains, littéraires, poètes et assimilés
- 1562 Scénaristes et assimilés
- 1569 Autres romanciers, écrivains, littéraires, poètes, scénaristes et assimilés n.c.a
- 157 Archivistes, bibliothécaires documentalistes et assimilés (niveau cadre)
- 1571 Archivistes, documentalistes et assimilés
- 1572 Bibliothécaires
- 1573 Archivistes paléographes et conservateurs de musée
- 1579 Autres archivistes, bibliothécaires documentalistes et assimilés (niveau cadre) n.c.a
- 158 Journalistes et autres cadres de l'information
- 1581 Journalistes, reporters de radio, de télévision et assimilés

- 1582 Autres cadres de l'information
- 1589 Autres journalistes et autres cadres de l'information n.c.a
- 16 Artistes des beaux arts et artistes des spectacles
- 161 Artistes des beaux arts
- 1611 Sculpteurs, peintres et assimilés
- 1612 Dessinateurs caricaturistes et personnes assimilées
- 1613 Décorateurs de théâtre et de cinéma et personnes assimilées
- 1614 Dessinateurs publicitaires, de modes d'affiches, maquettistes et personnes assimilées
- 1619 Autres artistes des beaux arts n.c.a
- 162 Artistes des spectacles
- 1621 Compositeurs, musiciens et chanteurs
- 1622 Chorégraphes et danseurs
- 1623 Acteurs, producteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
- 1629 Autres artistes des spectacles n.c.a
- 17 Avocats, magistrats et autres professions juridiques
- 171 Avocats et juristes ou conseillers juridiques
- 1711 Avocats
- 1712 Juristes ou conseillers juridiques
- 1719 Autres avocats et juristes ou conseillers juridiques n.c.a
- 172 Procureurs et juges
- 1721 Procureurs
- 1722 Juges de la cour suprême et des cours d'appel
- 1723 Juges des tribunaux de première instance
- 1724 Juges des tribunaux administratifs

|      |  |
|------|--|
| 1729 | Autres procureurs et juges n.c.a   |
| 173  | Autres professions juridiques (niveau cadre)   |
| 1731 | Notaires, avoués et conseillers fiscaux  |
| 1732 | Adouls (niveau cadre)  |
| 1739 | Autres professions juridiques (niveau cadre) n.c.a   |
| 18   | Membres des cultes (niveau cadre)  |
| 181  | Membres du culte musulman (niveau cadre)   |
| 1810 | Théologiens, oulemas et assimilés (niveau cadre)   |
| 182  | Membres des cultes chrétien et juif (niveau cadre)   |
| 1820 | Membres des cultes chrétien et juif (niveau cadre)   |
| 19   | Spécialistes du monde des affaires et de l'administration  |
| 191  | Spécialistes financiers  |
| 1911 | Cadres comptables  |
| 1912 | Conseillers en finances et investissements   |
| 1913 | Analystes financiers   |
| 1919 | Autres spécialistes financiers n.c.a   |
| 192  | Spécialistes des fonctions administratives   |
| 1921 | Analystes en gestion et en organisation administrative   |
| 1922 | Spécialistes en administration et politiques   |
| 1923 | Spécialistes, ressources humaines et évolution de carrière   |
| 1929 | Autres spécialistes des fonctions administratives n.c.a  |
| 193  | Spécialistes des ventes, de la commercialisation, du marketing, des relations publiques et du logistique |
| 1931 | Spécialistes de la publicité et de la commercialisation  |
| 1932 | Spécialistes des relations publiques   |

- 1933 Spécialistes des ventes, secteurs médical et technique  
(à l'exception des TIC)
- 1934 Spécialistes des ventes, technologies de l'information et des  
communications
- 1935 Spécialistes en logistique
- 1939 Autres Spécialistes des ventes, de la commercialisation, du marketing  
et des relations publiques n.c.a
- 194 Autres cadres administratifs sans responsabilité hiérarchique
- 1941 Cadres administratifs supérieurs de la fonction publique et des  
collectivités locales
- 1942 Cadres administratifs supérieurs des entreprises
- 1943 Cadres administratifs sans autre indication
- 1949 Autres cadres administratifs sans responsabilité hiérarchique n.c.a

Draft

## **GRAND GROUPE 2 : TECHNICIENS ET PROFESSIONS INTERMEDIAIRES**

|      |   |
|------|---|
| 21   | Techniciens et professions intermédiaires des sciences et de technique  |
| 211  | Techniciens des sciences physiques et techniques  |
| 2111 | Techniciens en génie civil, en architecture et urbanisme, géomètres, techniciens de la conservation foncière, contrôleurs adjoints en législation foncière et techniciens assimilés |
| 2112 | Techniciens en génie électrique   |
| 2113 | Techniciens en génie électronique   |
| 2114 | Techniciens mécaniciens des constructions navales, automobiles, aéronautiques et autres techniciens en industrie mécanique  |
| 2115 | Techniciens en chimie industrielle, traitement du phosphate, des matières plastiques, des matières colorantes et assimilés  |
| 2116 | Techniciens en géologie, en mines, techniciens métallurgistes et assimilés  |
| 2117 | Dessinateurs industriels  |
| 2119 | Techniciens des sciences physiques et techniques n.c.a  |
| 212  | Superviseurs, mines, industries manufacturières et BTP  |
| 2121 | Superviseurs en mines   |
| 2122 | Superviseurs en industries manufacturières  |
| 2123 | Superviseurs en BTP   |
| 2129 | Autres superviseurs, mines, industries manufacturières et BTP n.c.a   |
| 213  | Techniciens, contrôle de processus industriels  |
| 2131 | Techniciens et conducteurs d'installations de production d'énergie  |
| 2132 | Conducteurs d'incinérateurs et d'installations de traitement de l'eau   |
| 2133 | Conducteurs d'installations de traitement chimique  |
| 2134 | Conducteurs d'installations de raffinage de pétrole et de gaz naturel   |
| 2135 | Contrôleurs des processus industriels, métallurgie  |

- 2136 Techniciens de textile, de la confection de la chaussure et cuir et assimilés
- 2137 Techniciens en agro-industrie et autres industries alimentaires
- 2138 Techniciens en céramique, en verrerie et assimilés
- 2139 Techniciens en contrôle de processus industriels n.c.a
- 214 Techniciens et contrôleurs et des moyens de transport maritime et aérien
- 2141 Techniciens de pont et de la pêche maritime : chef de quart en pêche, second patron de pont, patron de pêche au large et assimilés  
Techniciens de la mécanique navale : chef de quart en mécanique navale, second mécanicien de navire, chef mécanicien de 2ème classe et assimilés
- 2142 Pilotes professionnels d'avions, d'hélicoptères, instructeurs de vol professionnels et assimilés
- 2143 Contrôleurs de la circulation aérienne
- 2144 Techniciens de la sécurité et de la mécanique aérienne
- 2149 Autres contrôleurs et techniciens des moyens de transport maritime et aérien n.c.a
- 215 Autres techniciens et professions intermédiaires des sciences et techniques n.c.a
- 2151 Techniciens en météorologie et assimilés
- 2152 Contrôleurs des normes de sécurité d'hygiène, contrôleurs de qualité et assimilés
- 2153 Techniciens en mécanique (réparation et entretien seulement)
- 22 Techniciens des sciences de la vie (à l'exception de la médecine)
- 221 Techniciens agronomes spécialisés dans les cultures
- 2211 Techniciens en maraîchage
- 2212 Techniciens des grandes cultures
- 2213 Techniciens en arboriculture et en horticulture et assimilés
- 2219 Autres techniciens agronomes spécialisés dans les cultures n.c.a
- 222 Techniciens de la production animale
- 2220 Techniciens de la production animale

|      |   |
|------|---|
| 223  | Techniciens spécialisés dans les techniques agricoles et conseillers agricoles                      |
| 2230 | Techniciens spécialisés dans les techniques agricoles et conseillers agricoles                      |
| 224  | Techniciens des eaux et forêts  |
| 2240 | Techniciens des eaux et forêts  |
| 225  | Techniciens de la recherche dans les sciences de la vie (à l'exception de la médecine)              |
| 2251 | Techniciens de la recherche agricole  |
| 2252 | Techniciens de la recherche des eaux et forêts  |
| 2253 | Techniciens de la recherche en production animale   |
| 2259 | Autres techniciens de la recherche dans les sciences de la vie (à l'exception de la médecine) n.c.a |
| 229  | Autres techniciens des sciences de la vie (à l'exception de la médecine) n.c.a                      |
| 2290 | Autres techniciens des sciences de la vie (à l'exception de la médecine) n.c.a                      |
| 23   | Techniciens et professions intermédiaires de la santé   |
| 231  | Professions intermédiaires de la santé (excepté les infirmiers)                                     |
| 2311 | Assistants médicaux   |
| 2312 | Conseillers en hygiène  |
| 2313 | Cadres moyens spécialisés dans les problèmes de nutrition   |
| 2314 | Assistants dentaires, techniciens de la prothèse médicale et dentaire et mécaniciens dentistes      |
| 2315 | Kinésithérapeutes et techniciens assimilés  |
| 2316 | Techniciens et assistants vétérinaires  |
| 2317 | Techniciens et assistants pharmaciens et préparateurs en pharmacie                                  |
| 2318 | Opticiens et techniciens assimilés  |
| 2319 | Autres professions intermédiaires de la santé (excepté les infirmiers) n.c.a                        |

|      |   |
|------|---|
| 232  | Personnel infirmier et sages femmes (niveau cadre moyen)  |
| 2321 | Infirmiers diplômés d'Etat (niveau cadre moyen)   |
| 2322 | Infirmiers brevetés (niveau cadre moyen)  |
| 2323 | Sages femmes diplômées (niveau cadre moyen)   |
| 2329 | Autres infirmiers et sages femmes (niveau cadre moyen) n.c.a  |
| 233  | Techniciens paramédicaux  |
| 2331 | Techniciens de laboratoires d'analyses  |
| 2332 | Techniciens de radiologie et d'appareils électro-médicaux   |
| 2333 | Techniciens de rééducation  |
| 2339 | Autres techniciens paramédicaux n.c.a   |
| 234  | Techniciens de la recherche médicale et assimilés   |
| 2340 | Techniciens de la recherche médicale et assimilés   |
| 235  | Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines Complémentaires (niveau cadre moyen)              |
| 2350 | Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires (niveau cadre moyen)              |
| 24   | Instituteurs de l'enseignement préscolaire et des écoles coraniques   |
| 241  | Instituteurs de l'enseignement préscolaire et des écoles coraniques   |
| 2411 | Instituteurs de l'enseignement préscolaire  |
| 2412 | Instituteurs des écoles coraniques  |
| 2419 | Autres instituteurs de l'enseignement préscolaire et des écoles coraniques n.c.a                            |
| 25   | Techniciens de technologies de l'information et des communications  |
| 251  | Techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications |
| 2511 | Techniciens des technologies de l'information et des communications, opérations                             |
| 2512 | Techniciens des technologies de l'information et des communications, soutien aux utilisateurs               |



- 2513 Techniciens, réseaux et systèmes d'ordinateurs
- 2514 Techniciens de l'Internet
- 2519 Autres techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications n.c.a
- 252 Techniciens des télécommunications et de la radio diffusion
- 2521 Techniciens de radio-télévision et d'enregistrement audio-visuel
- 2522 Techniciens de télécommunications
- 2529 Autres techniciens des télécommunications et de la radio diffusion n.c.a
- 26 Cadres administratifs moyens, professions intermédiaires de finance, de gestion et des services juridiques et professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées
- 261 Cadres administratifs moyens
- 2611 Cadres administratifs moyens de la fonction publique et des collectivités locales
- 2612 Cadres administratifs moyens des entreprises publiques et semi-publiques
- 2613 Cadres administratifs moyens sans autres indications
- 262 Professions intermédiaires de commerce
- 2621 Chefs de vente, acheteurs et courtiers en marchandises
- 2622 Agents commerciaux, techniciens et voyageurs de commerce
- 2629 Autres professions intermédiaires de commerce n.c.a
- 263 Professions intermédiaires de finance et de gestion
- 2631 Techniciens en comptabilité et cadres moyens assimilés
- 2632 Cadres moyens de banques, des assurances, de la poste et assimilés
- 2633 Economes et cadres moyens des services de paie et assimilés
- 2634 Techniciens spécialisés dans la gestion et cadres moyens assimilés
- 2635 Techniciens de la statistique, de l'actuariat, des mathématiques et assimilés
- 2639 Autres professions intermédiaires de finance et de gestion n.c.a

|      |  |
|------|--|
| 264  | Cadres moyens des professions juridiques et assimilés  |
| 2640 | Cadres moyens des professions juridiques et assimilés  |
| 265  | Secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés  |
| 2651 | Superviseurs, travail de bureau  |
| 2652 | Secrétaires, services juridiques   |
| 2653 | Secrétaires d'administration et secrétaires exécutifs  |
| 2654 | Secrétaires médicaux   |
| 2659 | Autres secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés n.c.a   |
| 266  | Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées  |
| 2661 | Inspecteurs des douanes et des frontières  |
| 2662 | Contrôleurs des droits et des impôts   |
| 2663 | Agents des services publics accordant des prestations sociales   |
| 2664 | Agents des services publics accordant des permis et des licences   |
| 2665 | Inspecteurs et enquêteurs de police  |
| 2669 | Autres professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées n.c.a   |
| 27   | Professions intermédiaires des sciences de l'information et de communication, cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales, professions intermédiaires artistiques, sportives et du spectacle et autres services |
| 271  | Cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales et humaines   |
| 2711 | Techniciens en services sociaux, assistants sociaux et travailleurs assimilés  |
| 2712 | Professions intermédiaires des cultes chrétien et juif   |
| 2719 | Autres cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales et humaines n.c.a  |
| 272  | Professions intermédiaires artistiques et du spectacle   |
| 2721 | Décorateurs d'intérieurs et designers d'intérieurs   |
| 2722 | Présentateurs de radio, de télévision et de spectacles (cadres moyens)   |

- 2723 Musiciens, chanteurs et danseurs de rue et de night clubs et artistes assimilés
- 2724 Clowns, magiciens, acrobates et artistes assimilés
- 2725 Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques
- 2726 Techniciens photographes
- 2729 Autres professions intermédiaires artistiques et du spectacle n.c.a
- 273 Professions intermédiaires du secteur des sports et des activités de remise en forme
- 2731 Athlètes et sportifs de compétition
- 2732 Entraîneurs sportifs et arbitres de sport
- 2733 Instructeurs et animateurs de programmes, loisirs et activités de remise en forme
- 2739 Autres professions du secteur des sports et des activités de remise en forme n.c.a
- 274 Professions intermédiaires en tourisme et hôtellerie
- 2741 Chefs cuisiniers
- 2749 Autres professions intermédiaires en tourisme et hôtellerie n.c.a
- 279 Autres professions intermédiaires des sciences de l'information et de communication, cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales, professions intermédiaires artistiques, sportives et du spectacle et autres services n.c.a
- 2790 Autres professions intermédiaires des sciences de l'information et de communication, cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales, professions intermédiaires artistiques, sportives et du spectacle et autres services n.c.a

Draft

## **GRAND GROUPE 3 : LES EMPLOYES**

|           |   |
|-----------|---|
| <b>31</b> | <b>Employés administratifs</b>  |
| 311       | Employés de bureau (fonctions générales)  |
| 3111      | Secrétaires (fonctions générales)   |
| 3112      | Dactylographes et opérateurs de traitement de texte   |
| 3113      | Opérateurs sur clavier numérique  |
| 3114      | Agents de bureau chargés des travaux administratifs (employés des bureaux d'ordre, du service du personnel, pointeurs...) |
| 3119      | Autres employés de bureau, fonctions générales n.c.a  |
| 312       | Employés des services comptables et financiers, d'approvisionnement et des transports                                     |
| 3121      | Aides comptables et teneurs de livres   |
| 3122      | Employés des services de paie   |
| 3123      | Employés de services statistiques, d'assurance ou des financiers  |
| 3124      | Employés du service des stocks  |
| 3125      | Employés du service d'ordonnancement de la production   |
| 3126      | Employés du service des transports  |
| 3129      | Autres employés des services comptables et financiers, d'approvisionnement et des transports n.c.a                        |
| 313       | Employés de bibliothèque, de services du courrier et des archives   |
| 3131      | Employés de bibliothèque  |
| 3132      | Employés de service du courrier (non compris les facteurs)  |
| 3133      | Classeurs-archivistes   |
| 3139      | Autres employés de bibliothèque, de services du courrier et des archives n.c.a  |
| 314       | Employés en contact direct avec la population   |
| 3141      | Guichetiers de banque et assimilés  |

- 3142 Prêteurs sur gages et bailleurs de fonds
- 3143 Encaisseurs et assimilés
- 3144 Agents administratifs en contact direct avec la population : facteurs, mokadems, cheikhs, agents de douane, agents délivrant des papiers administratifs à la population : Etat-civil, passeports et autres pièces administratives et autres agents assimilés
- 3145 Agent administratif de la justice : greffiers et assimilés
- 3149 Autres employés en contact direct avec la population n.c.a
- 315 Employés chargés d'informer la clientèle
- 3151 Employés des agences de voyages
- 3152 Employés des centres d'appel
- 3153 Téléphonistes-standardistes
- 3154 Réceptionnistes, hôtellerie
- 3155 Employés, services d'information
- 3156 Réceptionnistes (fonctions générales)
- 3157 Intervieweurs, enquêtes et études de marché
- 3159 Autres employés chargés d'informer la clientèle n.c.a
- 32 Employés de commerce
- 321 Commis vendeurs, employés de commerce et travailleurs assimilés
- 3211 Superviseurs en commerce
- 3212 Commis vendeurs en commerce de gros
- 3213 Commis vendeurs en commerce de détail
- 3214 Caissiers et billettistes
- 3215 Vendeurs démonstrateurs, mannequins, démonstrateurs en magasin
- 3219 Autres commis vendeurs, employés de commerce et démonstrateurs, vendeurs par correspondance, pompistes, télévendeurs et assimilés

|      |  |
|------|--|
| 33   | Employés de l'hôtellerie, de la restauration et assimilés  |
| 331  | Agents d'accompagnement, de transports et guides touristiques  |
| 3311 | Agents d'accueil de voyage, hôtesse, stewards et assimilés   |
| 3312 | Guides touristiques et assimilés   |
| 3313 | Contrôleurs et receveurs de transports publics et assimilés  |
| 3319 | Agents d'accompagnement et guides touristiques et de transports n.c.a                                  |
| 332  | Employés des services d'économat et employés des services de restauration                              |
| 3321 | Employés de services d'économat  |
| 3322 | Cuisiniers des restaurants et hôtels   |
| 3323 | Serveurs, barmen, garçons de comptoir  |
| 3329 | Autres employés des services de restauration n.c.a   |
| 34   | Employés des services personnels et domestiques  |
| 341  | Gardes d'enfants, aides soignants et assimilés   |
| 3411 | Gardes d'enfants   |
| 3412 | Aides-enseignants  |
| 3413 | Aides-soignants en institution   |
| 3414 | Aides-soignants à domicile   |
| 3419 | Autres gardes d'enfants, aides soignants et assimilés n.c.a  |
| 342  | Employés qualifiés des services domestiques  |
| 3421 | Intendants et superviseurs des services de nettoyage de bureaux, des hôtels et d'autres établissements |
| 3422 | Gouvernantes et intendants à domicile  |
| 3422 | Jardiniers de maisons et établissements  |
| 3423 | Gardiens d'immeubles et d'établissements   |
| 3429 | Autres employés qualifiés des services domestiques n.c.a   |

343 Autres employés qualifiés des services personnels et domestiques

3431 Moniteurs d'auto-école

3432 Agents de pompes funèbres et embaumeurs

3439 Autres employés qualifiés des services personnels et domestiques  
n.c.a

35 Personnes des services de sécurité

351 Personnes des services de sécurité

3511 Pompiers

3512 Agents de police

3513 Agents des forces auxiliaires

3514 Autres agents de la police, compagnies mobiles d'intervention et  
assimilés

3515 Militaires

3516 Gendarmes

3517 Gardiens de prisons

3518 Personnels de sécurité incendie et sauvetage de l'aviation

3519 Personnels des services de sécurité n.c.a

36 Employés des cultes

361 Employés du culte musulman

3611 Imams permanents (des cinq prières)

3612 Muezzins

3619 Autres employés du culte musulman n.c.a

362 Employés des cultes chrétien et juif

3621 Employés du culte chrétien

3622 Employés du culte juif

3629 Autres employés des cultes chrétien et juif n.c.a



**GRAND GROUPE 4 :  
LES COMMERÇANTS ET LES INTERMÉDIAIRES  
COMMERCIAUX ET FINANCIERS**

|      |   |
|------|---|
| 41   | Commerçants de gros ou de semi gros (y compris les exportateurs importateurs)                               |
| 410  | Commerçants de gros ou de semi gros des produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche               |
| 4101 | Commerçants de gros ou de semi gros de denrées alimentaires (excepté les produits de la mer)                |
| 4102 | Commerçants de gros ou de semi gros en bétail et en produits de l'élevage                                   |
| 4103 | Commerçants de gros ou de semi gros en grains, semences et plants   |
| 4105 | Commerçants de gros ou de semi gros en cuirs et peaux   |
| 4104 | Commerçants de gros ou de semi gros des produits de la forêt : bois, charbon, liège, halfa et assimilés     |
| 4106 | Commerçants de gros ou de semi gros des produits de la mer et de la pêche                                   |
| 4107 | Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche    |
| 4109 | Autres commerçants de gros ou de semi gros des produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche n.c.a  |
| 411  | Commerçants de gros ou de semi gros des biens d'équipements et des biens intermédiaires                     |
| 4111 | Commerçants de gros ou de semi gros des biens d'équipements et machines                                     |
| 4112 | Commerçants de gros ou de semi gros en biens intermédiaires : matériel, pièces de rechange et fournitures   |
| 4113 | Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en biens d'équipements et en biens intermédiaires           |
| 4119 | Autres commerçants de gros ou de semi gros de biens d'équipements et des biens intermédiaires n.c.a         |
| 412  | Commerçants de gros ou de semi gros en droguerie et quincaillerie   |
| 4121 | Commerçants de gros ou de semi gros en droguerie et quincaillerie   |
| 4122 | Commerçants de gros ou de semi gros en sanitaire  |
| 4123 | Commerçants de gros ou de semi gros en matériaux de construction  |
| 4124 | Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en droguerie, quincaillerie et en matériaux de construction |

- 4129 Autres commerçants de gros ou de semi gros en droguerie, quincaillerie et en matériaux de construction n.c.a
- 413 Commerçants de gros ou de semi gros en équipements de foyers et de bureau
- 4131 Commerçants de gros ou de semi gros en équipements électroménagers et matériel de loisirs, téléviseurs, postes radios, magnétoscopes et assimilés
- 4132 Commerçants de gros ou de semi gros en articles ménagers
- 4133 Commerçants de gros ou de semi gros en matériel, articles d'ameublements et de décoration (y compris équipements de bureaux)
- 4134 Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en équipements de foyers et de bureaux
- 4139 Commerçants de gros ou de semi gros en équipements de foyers et de bureaux n.c.a
- 414 Commerçants de gros ou de semi gros de textile, d'articles de cuir et de chaussures
- 4141 Commerçants de gros ou de semi gros de vêtements en tissu et cuir
- 4142 Commerçants de gros ou de semi gros en chaussures
- 4143 Commerçants de gros ou de semi gros en mercerie
- 4144 Commerçants de gros ou de semi gros en tissus
- 4145 Commerçants de gros ou de semi gros en cuir et maroquinerie
- 4146 Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en textile, cuir et chaussures
- 4149 Commerçants de gros ou de semi gros de textile, cuir et de chaussures n.c.a
- 415 Commerçants de gros ou de semi gros des produits de la chimie, de la parachimie, des hydrocarbures et des minerais
- 4151 Commerçants de gros ou de semi gros en hydrocarbures
- 4152 Commerçants de gros ou de semi gros des produits de la chimie et de la parachimie (y compris les produits pharmaceutiques)
- 4153 Commerçants de gros ou de semi gros en minerais
- 4154 Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en produits de la chimie et de la parachimie, des hydrocarbures et des minerais
- 4159 Commerçants de gros ou de semi gros des produits de la chimie et de la parachimie, des hydrocarbures et des minerais n.c.a

|      |  |
|------|--|
| 416  | Commerçants de gros ou de semi gros des produits, de la papeterie, librairie de journaux et de périodiques   |
| 4161 | Commerçants de gros ou de semi gros en papeterie   |
| 4162 | Commerçants de gros ou de semi gros en livres, journaux et périodiques                                       |
| 4163 | Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en produits de papeterie, librairie, journaux et périodiques |
| 4169 | Commerçants de gros ou de semi gros des produits de la papeterie, librairie et de journaux n.c.a             |
| 417  | Commerçants de gros ou de semi gros des articles de loisirs, récréatifs et personnels                        |
| 4171 | Commerçants de gros ou de semi gros en horlogerie, bijouterie, orfèvrerie et assimilés                       |
| 4172 | Commerçants de gros ou de semi gros en parfumerie, produits cosmétiques et assimilés                         |
| 4173 | Commerçants de gros ou de semi gros en jouets et articles assimilés  |
| 4174 | Commerçants de gros ou de semi gros en articles de sports et assimilés                                       |
| 4175 | Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents en articles de loisirs, récréatifs et personnels             |
| 4179 | Autres commerçants de gros ou de semi gros des articles de loisirs, récréatifs et personnels n.c.a           |
| 418  | Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents  |
| 4180 | Commerçants de gros ou de semi gros polyvalents  |
| 419  | Commerçants de gros ou de semi gros n.c.a  |
| 4190 | Commerçants de gros ou de semi gros n.c.a  |
| 42   | Commerçants de détail  |
| 421  | Epiciers   |
| 4210 | Epiciers   |
| 422  | Commerçants de détail des produits de l'alimentation   |
| 4221 | Commerçants de détail de céréales  |
| 4222 | Commerçants de détail de légumes, fruits et plantes aromatiques  |
| 4223 | Commerçants de détail de légumineuses, fruits secs, épices et condiments                                     |

- 4224 Commerçants de détail des produits laitiers et œufs
- 4225 Commerçants de détail de viande (rouge et blanche) et assimilés
- 4226 Commerçants de détail de poissons et assimilés
- 4227 Autres commerçants de détail des produits de l'alimentation animale
- 4228 Commerçants polyvalents de détail des produits de l'alimentation
- 4229 Commerçants de détail des produits de l'alimentation n.c.a.
- 423 Commerçants de détail des produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (non destinés à la consommation)
- 4231 Commerçants de détail de grains, de semences, plants et fleurs
- 4232 Commerçants de détail en bétail et produits de l'élevage
- 4233 Commerçants de détail des produits de la mer et de la pêche
- 4239 Autres commerçants de détail des produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (non destinés à la consommation)
- 424 Commerçants de détail de combustibles
- 4241 Pompistes ou propriétaires gérants de stations d'essence
- 4242 Commerçants de détail en gaz, charbon, charbon de bois, en pétrole lampant, en bois combustible et produits assimilés
- 4249 Autres commerçants de détail de combustibles n.c.a
- 425 Commerçants de détail de textile, chaussures et maroquinerie
- 4251 Commerçants de détail de vêtements
- 4252 Commerçants de détail de tissus
- 4253 Commerçants de détail de chaussures
- 4254 Commerçants de détail des produits de la maroquinerie
- 4255 Commerçants de détail de linge de maison
- 4256 Commerçants de détail de mercerie
- 4257 Commerçants de détail polyvalents en textile, chaussures et maroquinerie
- 4259 Commerçants de détail de textile, chaussures et maroquinerie n.c.a

|      |   |
|------|---|
| 426  | Commerçants de produits d'ameublement et de décoration  |
| 4261 | Commerçants de détail de meubles et mobiliers de bureau   |
| 4262 | Commerçants de détail de tapis de moquettes et éponge pour ameublement  |
| 4263 | Commerçants de détail de laine, de coton et autres produits assimilés d'ameublement                             |
| 4264 | Commerçants de détail d'articles de décoration  |
| 4265 | Commerçants de détail polyvalents de produits d'ameublement et de décoration                                    |
| 4269 | Commerçants de détail de produits d'ameublement et de décoration n.c.a  |
| 427  | Commerçants de détail d'appareils électroménagers et d'articles ménagers  |
| 4271 | Commerçants de détail d'articles ménagers   |
| 4272 | Commerçants de détail d'appareils électroménagers   |
| 4273 | Commerçants de détail polyvalents en articles et appareils électroménagers                                      |
| 4279 | Commerçants de détail d'articles et d'appareils ménagers n.c.a  |
| 428  | Commerçants de détail en droguerie, en quincaillerie et en matériaux de construction                            |
| 4281 | Commerçants de détail en droguerie et quincaillerie   |
| 4282 | Commerçants de détail en articles sanitaires  |
| 4283 | Commerçants de détail en matériaux de construction  |
| 4284 | Commerçants de détail polyvalents en droguerie et en matériaux de construction                                  |
| 4289 | Commerçants de détail en droguerie, en quincaillerie et en matériaux de construction n.c.a                      |
| 431  | Commerçants de détail des produits d'entretien et de beauté   |
| 4310 | Commerçants de détail des produits cosmétiques, des produits de parfumerie, d'entretien, de beauté et assimilés |
| 432  | Commerçants de détail de biens d'équipements, de biens intermédiaires et de matériel de transport               |
| 4321 | Commerçants de détail de biens d'équipements et machines  |
| 4322 | Commerçants de détail en biens intermédiaires (matériel et fournitures), en véhicules, motos et cycles          |

- 4323 Commerçants de détail polyvalents en biens d'équipements et en biens intermédiaires
- 4329 Autres commerçants de détail en biens d'équipements et en biens Intermédiaires n.c.a
- 433 Commerçants de détail de produits de la librairie, de la papeterie, de journaux, de périodiques et de matériel de bureaux
- 4331 Commerçants de détail en papeterie, fourniture scolaires et assimilés
- 4332 Commerçants de détail en livres, journaux et périodiques
- 4333 Commerçants de détail de matériel de bureaux, d'impression et assimilés
- 4334 Commerçants de détail polyvalents en produits et la papeterie, librairie, journaux et périodiques
- 4339 Commerçants de détail des produits de la papeterie, librairie, de journaux et périodiques n.c.a
- 434 Commerçants de détail des articles de loisirs, récréatifs et personnels
- 4341 Commerçants de détail en horlogerie, bijouterie, orfèvrerie et assimilés
- 4342 Commerçants de détail en jouets et articles assimilés
- 4343 Commerçants de détail en articles de sports et assimilés
- 4344 Commerçants de détail polyvalents en articles de loisirs, récréatifs et personnels
- 4349 Autres commerçants de détail des articles de loisirs, récréatifs et personnels n.c.a
- 435 Commerçants itinérants des souks
- 4351 Commerçants itinérants des souks en produits alimentaires
- 4352 Commerçants itinérants des souks en produits non alimentaires
- 4353 Commerçants itinérants des souks en divers produits
- 4359 Autres commerçants itinérants des souks n.c.a
- 436 Commerçants de détail polyvalents des produits de l'artisanat, bazaristes et assimilés
- 4360 Commerçants de détail polyvalents des produits de l'artisanat, bazaristes et assimilés

|      |   |
|------|---|
| 439  | Commerçants de détail n.c.a   |
| 4390 | Commerçants de détail n.c.a   |
| 44   | Intermédiaires commerciaux et financiers  |
| 441  | Agents d'assurances et courtiers d'assurances   |
| 4410 | Agents d'assurances et courtiers d'assurances   |
| 442  | Agents immobiliers, agents d'affaires, courtiers de marchandises et agents concessionnaires |
| 4421 | Agents immobiliers  |
| 4422 | Agents d'affaires, courtiers en marchandises et agents concessionnaires                     |
| 443  | Agents de change et courtiers en valeurs et en bourses                                      |
| 4431 | Agents de change  |
| 4432 | Courtiers en valeurs et en bourses  |
| 444  | Agents de publicité   |
| 4440 | Agents de publicité   |
| 445  | Vendeurs aux enchères, adjudicateurs et experts en évaluation                               |
| 4451 | Vendeurs aux enchères et adjudicateurs  |
| 4452 | Experts en évaluation   |
| 4453 | Organisateurs de conférences et d'événements  |
| 4454 | Agents d'emploi et de recrutement de main-d'œuvre   |
| 446  | Autres agents de vente de services aux entreprises  |
| 4460 | Autres agents de vente de services aux entreprises  |
| 449  | Intermédiaires commerciaux et financiers n.c.a  |
| 4490 | Intermédiaires commerciaux et financiers n.c.a  |

Draft



**GRAND GROUPE 5 :  
EXPLOITANTS AGRICOLES, PECHEURS, FORESTIERS,  
CHASSEURS ET TRAVAILLEURS ASSIMILES**

|      |  |
|------|--|
| 51   | Exploitants agricoles  |
| 511  | Exploitants spécialisés dans l'agriculture   |
| 5111 | Exploitants spécialisés dans les cultures de céréales  |
| 5112 | Exploitants spécialisés dans les cultures industrielles et oléagineuses  |
| 5113 | Exploitants spécialisés dans les cultures maraîchères  |
| 5114 | Exploitants spécialisés dans la viticulture et l'arboriculture (y compris les arbres fruitiers)                                |
| 5115 | Exploitants spécialisés dans les cultures des légumineuses   |
| 5116 | Exploitants spécialisés dans les cultures fourragères  |
| 5117 | Floricultures, pépiniéristes, producteurs de grains et semences  |
| 5118 | Exploitants agricoles polyvalents dans les cultures de céréales, cultures industrielles, arboriculture, maraîchage et associés |
| 5119 | Exploitants spécialisés dans l'agriculture n.c.a   |
| 512  | Exploitants spécialisés dans l'élevage   |
| 5121 | Exploitants spécialisés dans l'élevage de gros bétails ovins, bovins, caprins  |
| 5122 | Exploitants spécialisés dans l'aviculture  |
| 5123 | Exploitants spécialisés dans l'apiculture et la sériciculture  |
| 5124 | Exploitants spécialisés dans l'élevage diversifié  |
| 5129 | Exploitants spécialisés dans l'élevage n.c.a   |
| 513  | Exploitants agricoles polyvalents (Fellahs polyvalents sans autre indication)  |
| 5130 | Exploitants agricoles polyvalents dans les cultures et l'élevage associés (Fellahs polyvalents sans autre indication)          |

|      |   |
|------|---|
| 52   | Pêcheurs et exploitants assimilés                       |
| 521  | Exploitants de la pêche et assimilés                    |
| 5211 | Exploitants de la pêche en haute mer                    |
| 5212 | Exploitants de la pêche en eaux côtières et intérieures |
| 5213 | Exploitants de l'aquaculture                            |
| 5219 | Autres exploitants de la pêche n.c.a                    |
| 522  | Pêcheurs traditionnels indépendants                     |
| 5220 | Pêcheurs traditionnels indépendants                     |
| 53   | Forestiers, chasseurs et exploitants assimilés          |
| 531  | Exploitants forestiers et assimilés                     |
| 5311 | Exploitants forestiers en charbon de bois               |
| 5312 | Exploitants forestiers en bois de la menuiserie         |
| 5313 | Exploitants forestiers en bois à usage domestique       |
| 5314 | Exploitants forestiers en liège, halfa,                 |
| 5319 | Autres exploitants forestiers n.c.a                     |
| 532  | Bûcherons indépendants                                  |
| 5320 | Bûcherons indépendants                                  |
| 533  | Chasseurs et trappeurs                                  |
| 5330 | Chasseurs et trappeurs                                  |
| 539  | Forestiers, chasseurs et exploitants assimilés n.c.a    |
| 5390 | Forestiers, chasseurs et exploitants assimilés n.c.a    |

**GRAND GROUPE 6 :  
ARTISANS ET OUVRIERS QUALIFIES DES METIERS  
ARTISANAUX (NON COMPRIS LES OUVRIERS DE  
L'AGRICULTURE)**

|      |   |
|------|---|
| 60   | Artisans et ouvriers qualifiés de l'extraction minière  |
| 601  | Mineurs et artisans et ouvriers qualifiés du traitement des minerais et assimilés   |
| 6011 | Mineurs   |
| 6012 | Artisans et ouvriers qualifiés du traitement des minerais et assimilés  |
| 602  | Carriers, artisans et ouvriers qualifiés du traitement des pierres  |
| 6021 | Carriers  |
| 6022 | Artisans et ouvriers qualifiés du traitement des pierres, marbriers, polisseurs de pierres, graveurs, traceurs et assimilés |
| 603  | Foreurs de puits et travailleurs assimilés  |
| 6030 | Puisatiers, foreurs de puits et assimilés   |
| 61   | Artisans et ouvriers qualifiés du bâtiment et travaux publics   |
| 611  | Artisans et ouvriers qualifiés des gros œuvres du bâtiment et assimilés   |
| 6111 | Maçons utilisant des techniques et matériaux traditionnels (pisé, boue, paille) et travailleurs assimilés                   |
| 6112 | Maçons, maçons en béton armé, maçons ragréeurs et travailleurs assimilés  |
| 6113 | Charpentiers en bois, coffreurs en bâtiment et assimilés  |
| 6114 | Charpentiers en métal, ferrailleurs du bâtiment et assimilés  |
| 6115 | Paveurs, terrassiers et assimilés   |
| 6119 | Artisans et ouvriers qualifiés des gros œuvres du bâtiment et assimilés n.c.a   |
| 612  | Artisans et ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment et assimilés   |
| 6121 | Mosaïstes, zelligeurs, carreurs et travailleurs assimilés   |
| 6122 | Plâtriers et travailleurs assimilés   |

- 6123 Couvreur, couvreurs zingueurs, goudronneurs et assimilés
- 6124 Menuisiers du bâtiment en bois, en métal et assimilés
- 6125 Installateurs de matériel d'isolation et d'insonorisation, calorifugeurs d'installations de climatisation et de réfrigération et travailleurs assimilés
- 6126 Vitriers
- 6127 Plombiers et tuyauteurs et travailleurs assimilés
- 6128 Electriciens du bâtiment et assimilés
- 6129 Artisans et ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment n.c.a
- 613 Artisans et ouvriers qualifiés de la peinture et ravaleurs de bâtiment et assimilés
- 6131 Badigeonneurs, peintres en bâtiment et assimilés
- 6132 Laqueurs, vernisseurs en bâtiment et assimilés
- 6133 Parqueteurs et poseurs de revêtement de sols
- 6139 Ravaleurs de bâtiments, colleurs de papiers peints et autres artisans et ouvriers qualifiés de la peinture n.c.a
- 62 Artisans et ouvriers qualifiés de la production et du traitement des métaux
- 621 Mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers, chaudronniers, monteurs en charpente métallique et assimilés
- 6211 Couleurs de métaux
- 6212 Mouleurs et noyauteurs de fonderie
- 6213 Tréfileurs et étireurs de métaux
- 6214 Soudeurs sur métaux, oxycoupeurs et lamineurs d'acier, de métaux non ferreux, de tuyaux et assimilés
- 6215 Tôliers, carrossiers et assimilés
- 6216 Dinandiers, chaudronniers et assimilés (y compris traceurs, graveurs sur métaux)
- 6217 Artisans et ouvriers qualifiés du traitement technique des métaux, recuiseurs et assimilés
- 6218 Monteurs en charpente métallique, gréeurs, épaisseurs et monteurs de câbles métalliques et assimilés

- 6219 Autres mouleurs, soudeurs, tôliers n.c.a
- 622 Galvaniseurs, chromeurs, argenteurs et assimilés
- 6221 Galvaniseurs et assimilés
- 6222 Argenteurs, chromeurs et assimilés
- 6223 Damasquilleurs de fer et assimilés
- 6224 Etameurs et assimilés
- 6229 Autres galvaniseurs, chromeurs, argenteurs et assimilés n.c.a
- 623 Forgerons, outilleurs et professions assimilées
- 6231 Forgerons, Ferronniers, fraiseurs et estampeurs
- 6232 Ferblantiers et assimilés
- 6233 Outilleurs, modeleurs mécaniciens, tourneurs et traceurs mécaniciens
- 6234 Régleurs de machines outils
- 6235 Rectifieurs, affûteurs et polisseurs de produits métalliques
- 6239 Autres forgerons et outilleurs n.c.a
- 624 Autres fabricants et réparateurs d'objets métalliques
- 6241 Balanciers et fabricants de poids et mesures
- 6242 Serruriers et assimilés
- 6243 Armuriers et assimilés
- 6244 Fanaliers, lanterniers et assimilés
- 6249 Autres fabricants d'objets métalliques n.c.a
- 63 Artisans et ouvriers qualifiés de la mécanique, artisans et ouvriers qualifiés du montage et de l'installation en électricité et électronique
- 631 Mécaniciens d'entretien et de réparation de machines et véhicules
- 6311 Mécaniciens de véhicules à moteurs
- 6312 Mécaniciens de cycles et motocycles

- 6313 Mécaniciens de machines agricoles
- 6314 Mécaniciens de machines de BTP et assimilés
- 6315 Mécaniciens de machines industrielles
- 6316 Mécaniciens sans aucune indication
- 6319 Autres mécaniciens d'entretien et de réparation de machines et véhicules n.c.a
- 632 Artisans et ouvriers qualifiés du montage et de l'installation en électricité et électronique
- 6321 Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques
- 6322 Ajusteurs d'appareils électroniques
- 6323 Mécaniciens et réparateurs d'appareils électroniques, dépanneurs en radio et télévision et travailleurs assimilés
- 6324 Monteurs et réparateurs d'installations téléphoniques et de matériel de télécommunication assimilés
- 6325 Monteurs et réparateurs de lignes électriques et téléphoniques
- 6326 Réparateurs d'appareils électriques et électroniques n.c.a
- 6329 Autres artisans et ouvriers qualifiés du montage et de l'installation en électricité et électronique n.c.a
- 64 Artisans et ouvriers qualifiés de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et travailleurs assimilés
- 641 Mécaniciens de précision sur métaux et matériaux assimilés
- 6411 Horlogers réparateurs de montres, d'horloges et mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision assimilés
- 6412 Facteurs et accordeurs d'instruments de musique
- 6413 Mécaniciens d'appareils photographiques et assimilés
- 6414 Mécaniciens d'instruments d'optique, de matériel de prothèse dentaire, d'instruments de chirurgie et assimilés
- 6415 Bijoutiers, bijoutiers-réparateurs, orfèvres, graveurs en joaillerie, monteurs en orfèvrerie, et assimilés
- 6419 Autres mécaniciens de précision sur métaux et matériaux similaires n.c.a

- 642 Potiers, verriers, artisans et ouvriers qualifiés assimilés
- 6421 Potiers, céramistes, artisans et ouvriers qualifiés en produits céramiques et abrasifs
- 6422 Tuiliers, briquetiers et assimilés
- 6423 Mouleurs et modeleurs de plâtre et assimilés
- 6424 Vitriers, miroitiers, tailleurs et polisseurs de verre, conducteurs de presse à verre, coupeurs de verre et assimilés
- 6425 Graveurs sur verre et produits vitrifiés
- 6426 Peintres, décorateurs sur verre et sur céramique, colorateurs, émailleurs, argenteurs, doreurs sur verre et artisans ou ouvriers qualifiés assimilés
- 6429 Autres verriers, potiers et assimilés n.c.a
- 643 Artisans et ouvriers qualifiés de l'imprimerie et assimilés
- 6431 Typographes, photocompositeurs typographes, imprimeurs et assimilés
- 6432 Stéréotypeurs, clicheurs-galvanoplastes, mouleurs de clichés et assimilés
- 6433 Lithographes, graveurs d'imprimerie à la main, à la machine sur métaux, sur bois ou sur pierres, fabricants de cachets et assimilés
- 6434 Photgraveurs, retoucheurs, reporters photographes de reproduction en offsets et assimilés
- 6435 Relieurs, encolleurs, endosseurs, gaufreurs, brocheurs et assimilés
- 6436 Imprimeurs sérigraphies, à la planche, sur textile et assimilés
- 6437 Développeurs de photographies en chambre noire, tireurs-photographes, agrandisseurs et réducteurs
- 6438 Photographes et ouvriers qualifiés assimilés
- 6439 Autres artisans et ouvriers qualifiés de l'imprimerie n.c.a
- 65 Artisans et ouvriers qualifiés de la menuiserie
- 651 Artisans et ouvriers qualifiés de la première préparation des bois et de la fabrication de papiers
- 6511 Artisans et ouvriers qualifiés du traitement des bois, sécheurs, imprégnateurs et assimilés
- 6512 Scieurs, colleurs, cisailleurs, dérouleurs et assimilés

- 6513 Préparateurs, blanchisseurs de pâtes à papiers et assimilés
- 6519 Autres artisans et ouvriers qualifiés de la préparation des bois et de la fabrication du papier n.c.a
- 652 Ebénistes, menuisiers et assimilés
- 6521 Menuisiers sans aucune indication
- 6522 Ebénistes, menuisiers de meubles en bois et assimilés
- 6523 Menuisiers de rideaux en bois
- 6524 Marqueteurs et assimilés
- 6525 Sculpteurs sur bois, tourneurs et assimilés
- 6526 Carrossiers en bois et menuisiers en voitures
- 6527 Menuisiers fabricants de barques et assimilés
- 6529 Autres menuisiers et fabricants d'objets en bois n.c.a
- 653 Fabricants d'objets en alfa, en palmes, en roseaux, en liège et assimilés
- 6531 Nattiers, vanniers, brossiers et autres fabricants d'objets en alfa, en palmes, en doum et assimilés
- 6532 Fabricant de produits en roseaux
- 6533 Fabriquant d'objets en lièges
- 6539 Fabriquant d'objets en alfa, en palmes, en roseaux, en liège et assimilés n.c.a
- 654 Confectionneurs d'articles en papiers ou en carton
- 6540 Confectionneurs d'articles en papiers ou en carton
- 66 Artisans d'alimentation, de boissons et de tabacs
- 661 Artisans et ouvriers qualifiés d'alimentation et de boissons (excepté les commerçants)
- 6611 Meuniers, fariniers, minotiers et assimilés
- 6612 Bouchers, écorcheurs abatteurs, abatteurs dépeceurs, tripiers, poissonniers et assimilés (excepté les commerçants)
- 6613 Presseurs d'huile comestible, raffineurs d'huiles, grilleurs de noix et assimilés



- 6614 Laitiers, beurriers et artisans de produits laitiers
- 6615 Boulangers, pâtisseries, confiseurs, biscuitiers et artisans de pâtes alimentaires et de chocolats
- 6616 Cigariers à la main et autres artisans et ouvriers qualifiés de tabacs
- 6617 Artisans et ouvriers qualifiés de la préparation des thés, des cafés, des cacaos, dégustateurs du thé et du café, mélangeurs, grilleurs de café et de chicorée
- 6618 Artisans et ouvriers qualifiés de boissons, de jus de fruits et de vinaigres
- 6619 Autres artisans d'alimentation, de boissons et de tabacs n.c.a
- 67 Artisans et ouvriers des services
- 671 Artisans et ouvriers qualifiés de la restauration et de l'hôtellerie et assimilés
- 6711 Propriétaires gérants de cafés et de restaurants
- 6712 Propriétaires gérants d'hôtels et d'auberges
- 6713 Traiteurs (non classés en sociétés et quasi-sociétés)
- 6714 Cuisiniers occasionnels des fêtes et assimilés
- 6719 Artisans et ouvriers qualifiés de la restauration et de l'hôtellerie n.c.a
- 672 Artisans et ouvriers qualifiés de la teinturerie, blanchisseurs, dégraisseurs et presseurs
- 6720 Blanchisseurs, laveurs, Blanchisseurs-dégraisseurs et presseurs, artisans et ouvriers qualifiés de la teinturerie et assimilés
- 673 Coiffeurs, spécialistes des soins de beauté et travailleurs assimilés
- 6731 Coiffeurs sans autre indication
- 6732 Coiffeurs pour hommes
- 6733 Coiffeurs pour dames
- 6734 Esthéticiens, spécialistes des soins de beauté et assimilés
- 6739 Autres spécialistes de soins de beauté et assimilés n.c.a
- 674 Praticiens de la médecine traditionnelle
- 6740 Praticiens de la médecine traditionnelle

- 675 Autres artisans et ouvriers qualifiés des services n.c.a
- 6750 Autres artisans et ouvriers qualifiés des services n.c.a
- 676 Artisans de transport et assimilés
- 6761 Artisans de transport des voyageurs
- 6762 Artisans de transport des marchandises
- 6763 Artisans de transport des deux à la fois
- 6769 Artisans de transport sans autre indication
- 68 Artisans et ouvriers qualifiés de produits textiles, de cuir, de chaussures et d'habillement
- 681 Artisans et ouvriers qualifiés du textile
- 6811 Préparateurs de fibres
- 6812 Fileurs de laine, coton et assimilés
- 6813 Cordiers et assimilés
- 6814 Tisserands et assimilés
- 6815 Tricoteurs et assimilés
- 6816 Régleurs de métiers à tisser et à tricoter et assimilés
- 6817 Passementiers, crocheteurs et assimilés
- 6819 Autres artisans et ouvriers qualifiés du textile n.c.a
- 682 Tailleurs, couturiers, couseurs, tapissiers et assimilés
- 6821 Tailleurs et couturiers modernes et assimilés
- 6822 Tailleurs et couturiers traditionnels et assimilés
- 6823 Modélistes, coupeurs et assimilés
- 6824 Couseurs, brodeurs et assimilés
- 6825 Modistes, chapeliers et assimilés
- 6826 Tapissiers, matelassiers et assimilés

- 6827 Fourreurs et travailleurs assimilés
- 6828 Bâtiens et assimilés
- 6829 Autres tailleurs, couturiers, couseurs, tapissiers et assimilés n.c.a
- 683 Artisans et ouvriers qualifiés de la préparation du cuir
- 6831 Délaineurs, peaussiers et assimilés
- 6832 Mégissiers, tanneurs et assimilés
- 6833 Doreurs et graveurs de cuir et assimilés
- 6839 Autres préparateurs de cuirs et assimilés n.c.a
- 684 Artisans et ouvriers qualifiés de la chaussure et de la fabrication d'articles en cuir
- 6841 Babouchiers, bottiers, fabricants de chaussures et assimilés
- 6842 Maroquiniers, sacochiers en cuir et assimilés
- 6843 Selliers, bourreliers en cuir et assimilés
- 6844 Réparateurs de chaussures et des produits en cuir
- 6849 Autres confectionneurs de vêtements et d'articles de cuirs et de chaussures n.c.a
- 69 Autres artisans et ouvriers qualifiés des métiers de type artisanal n.c.a
- 691 Autres artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux n.c.a
- 6910 Autres artisanaux et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux n.c.a

Draft

**GRAND GROUPE 7 :  
OUVRIERS ET MANŒUVRES AGRICOLES ET DE LA PECHE  
(Y COMPRIS LES OUVRIERS QUALIFIES)**

|      |   |
|------|---|
| 71   | Ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la forêt et de la pêche diplômés de la formation professionnelle (Niveau qualification ou spécialisation) |
| 711  | Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans l'agriculture  |
| 7111 | Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans le maraîchage  |
| 7112 | Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans l'arboriculture  |
| 7113 | Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans la polyculture   |
| 7114 | Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans le jardinage   |
| 7115 | Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans les autres cultures  |
| 7116 | Ouvriers qualifiés ou spécialisés dans la production animale  |
| 7117 | Ouvriers qualifiés ou spécialisés polyvalents   |
| 7119 | Ouvriers qualifiés ou spécialisés n.c.a   |
| 712  | Ouvriers qualifiés ou spécialisés de la pêche   |
| 7121 | Marins de pont  |
| 7122 | Marins mécaniciens  |
| 7129 | Ouvriers qualifiés ou spécialisés de la pêche n.c.a   |
| 713  | Ouvriers qualifiés ou spécialisés de la forêt et de la chasse   |
| 7130 | Ouvriers qualifiés ou spécialisés de la forêt et de la chasse   |
| 72   | Ouvriers et manœuvres agricoles   |
| 721  | Ouvriers et manœuvres dans les cultures   |
| 7211 | Ouvriers et manœuvres dans les cultures de céréales   |
| 7212 | Ouvriers et manœuvres dans les cultures industrielles et oléagineuses   |
| 7213 | Ouvriers et manœuvres dans les cultures maraîchères   |
| 7214 | Ouvriers et manœuvres dans l'arboriculture et la viticulture (y compris les arbres fruitiers)   |

- 7215 Ouvriers et manœuvres dans les cultures des légumineuses
- 7216 Ouvriers et manœuvres dans les cultures fourragères
- 7217 Ouvriers et manœuvres dans la floriculture, dans les pépinières, dans la production de grains et semences, jardiniers et assimilés
- 7218 Ouvriers agricoles polyvalents dans les cultures de céréales, cultures industrielles, arboriculture, maraîchage, floriculture, légumineuses associés
- 7219 Autres ouvriers et manœuvres dans les cultures n.c.a
- 722 Ouvriers et manœuvres dans l'élevage
- 7221 Ouvriers et manœuvres dans l'élevage du gros bétail (ovins, bovins, caprins)
- 7222 Bergers et ouvriers assimilés
- 7223 Ouvriers et manœuvres dans l'aviculture
- 7224 Ouvriers et manœuvres dans l'apiculture et la sériciculture
- 7225 Ouvriers et manœuvres dans l'élevage diversifié
- 7229 Autres ouvriers et manœuvres dans l'élevage n.c.a
- 723 Ouvriers et manœuvres agricoles polyvalents
- 7230 Ouvriers et manœuvres agricoles polyvalents dans les cultures et l'élevage associés
- 73 Ouvriers et manœuvres de la pêche
- 731 Ouvriers et manœuvres de la pêche
- 7311 Ouvriers et manœuvres de la pêche en haute mer
- 7312 Ouvriers et manœuvres de la pêche en eaux côtières et en eaux intérieures
- 7313 Ouvriers et manœuvres de l'aquaculture
- 7319 Autres ouvriers pêcheurs n.c.a

- 74 Ouvriers et manœuvres forestiers et ouvriers de la chasse
- 741 Ouvriers et manœuvres forestiers et assimilés
  - 7411 Ouvriers et manœuvres charbonniers en forêt et ouvriers assimilés
  - 7412 Ouvriers et manœuvres forestiers de reboisement
  - 7413 Ouvriers et manœuvres forestiers en bois de menuiserie
  - 7414 Ouvriers et manœuvres forestiers en bois à usage domestique
  - 7415 Ramasseurs d'alfa et de doum, liège et assimilés
  - 7419 Autres ouvriers forestiers n.c.a
- 742 Ouvriers et manœuvres de la chasse
  - 7420 Ouvriers et manœuvres de la chasse

Draft

Draft



**GRAND GROUPE 8 :  
CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS ET DE MACHINES, ET  
OUVRIERS DE L'ASSEMBLAGE**

|      |   |
|------|---|
| 81   | Conducteurs de machines et d'installations fixes  |
| 811  | Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux                                       |
| 8111 | Mineurs et conducteurs d'installations de mine  |
| 8112 | Conducteurs d'installations de préparation des minerais et des roches   |
| 8113 | Foreurs, sondeurs de puits et assimilés   |
| 8114 | Conducteurs de machines à fabriquer du ciment, de la pierre et d'autres produits minéraux                             |
| 8119 | Autres conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux n.c.a                          |
| 812  | Conducteurs d'installations de transformation et de traitement superficiel des métaux                                 |
| 8121 | Conducteurs d'installations de transformation et de traitement des métaux   |
| 8122 | Conducteurs d'installations de traitement superficiel des métaux  |
| 8129 | Autres conducteurs d'installations de transformation et de traitement superficiel des métaux n.c.a                    |
| 813  | Conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques et photographiques              |
| 8131 | Conducteurs d'installations et de machines de traitement chimique   |
| 8132 | Conducteurs de machines pour la fabrication des produits photographiques  |
| 8139 | Autres conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques et photographiques n.c.a |
| 814  | Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc, en matières plastiques et en papeterie         |
| 8141 | Conducteurs de machines pour la fabrication des produits en caoutchouc  |

- 8142 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en matières plastiques
- 8143 Conducteurs de machines de papeterie
- 8149 Autres conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc, en matières plastiques et en papeterie n.c.a
- 815 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir
- 8151 Conducteurs de machines à préparer les fibres, à filer et à bobiner
- 8152 Conducteurs de machines mécaniques à tisser et à tricoter
- 8153 Conducteurs de machines à coudre
- 8154 Conducteurs de machines à blanchir, à teindre et à nettoyer les tissus
- 8155 Conducteurs de machines à préparer les fourrures et le cuir
- 8156 Conducteurs de machines pour la fabrication des chaussures et assimilés
- 8157 Conducteurs de machines de blanchisserie
- 8159 Autres conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir n.c.a
- 816 Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes
- 8161 Conducteurs de machines pour la préparation des viandes et poissons
- 8162 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits laitiers
- 8163 Conducteurs de machines à moudre les céréales et les épices
- 8164 Conducteurs de machines pour la production d'articles de boulangerie-pâtisserie, d'articles à base de céréales et d'articles de chocolaterie
- 8165 Conducteurs de machines pour le traitement des fruits, des légumes, des noix et amandes
- 8166 Conducteurs de machines pour la production du sucre
- 8167 Conducteurs de machines de brasserie et de machines pour la fabrication des boissons
- 8169 Autres conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes n.c.a

|      |   |
|------|---|
| 817  | Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et pour le travail du bois              |
| 8171 | Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et de la pâte à papier                  |
| 8172 | Conducteurs d'installations pour le travail du bois   |
| 8179 | Autres conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et pour le travail du bois n.c.a |
| 818  | Autres conducteurs de machines et d'installations fixes   |
| 8181 | Conducteurs d'installations de verrerie et de céramique   |
| 8182 | Chauffeurs de machines à vapeur et de chaudières  |
| 8183 | Conducteurs de machines d'emballage, d'embouteillage et d'étiquetage                              |
| 8189 | Autres conducteurs de machines et d'installations fixes n.c.a                                     |
| 82   | Ouvriers de l'assemblage  |
| 821  | Ouvriers de l'assemblage  |
| 8211 | Monteurs en construction mécanique  |
| 8212 | Monteurs en appareillages électriques   |
| 8213 | Monteurs d'appareils électroniques  |
| 8214 | Assembleurs d'articles en métal, en caoutchouc et en matières plastiques                          |
| 8215 | Assembleurs d'articles en bois et en matières similaires  |
| 8216 | Assembleurs d'articles en carton, en textile et assimilés   |
| 8219 | Autres ouvriers de l'assemblage n.c.a   |
| 83   | Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre                              |
| 831  | Conducteurs de locomotives et assimilés   |
| 8311 | Conducteurs de locomotives  |
| 8312 | Serre-freins, aiguilleurs et agents de manœuvre   |
| 8319 | Autres conducteurs de locomotives et assimilés n.c.a  |

- 832 Conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de motocycles
- 8321 Conducteurs de motocycles
- 8322 Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles et de camionnettes
- 8329 Autres conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de motocycles n.c.a
- 833 Conducteurs de poids lourds et d'autobus
- 8331 Conducteurs d'autobus et de tramways
- 8332 Conducteurs de poids lourds et de camions
- 8339 Autres conducteurs de poids lourds et d'autobus n.c.a
- 834 Conducteurs de matériels et engins mobiles
- 8341 Conducteurs d'engins mobiles agricoles et forestiers
- 8342 Conducteurs d'engins de terrassement et de matériels similaires
- 8343 Conducteurs de grues, d'engins de levage divers et de matériels similaires
- 8344 Conducteurs de chariots élévateurs
- 8349 Autres conducteurs de matériels et engins mobiles n.c.a
- 835 Matelots de pont et assimilés
- 8350 Matelots de pont et assimilés

**GRAND GROUPE 9 :  
MANŒUVRES NON AGRICOLES, MANUTENTIONNAIRES ET  
TRAVAILLEURS DES PETITS METIERS**

|      |  |
|------|--|
| 91   | Manœuvres du commerce et des services  |
| 911  | Vendeurs ambulants   |
| 9111 | Vendeurs ambulants des produits alimentaires   |
| 9112 | Vendeurs ambulants des produits non alimentaires   |
| 9113 | Vendeurs ambulants polyvalents   |
| 9119 | Vendeurs ambulants sans autre indication   |
| 912  | Manœuvres de commerce  |
| 9120 | Manœuvres de commerce  |
| 913  | Manœuvres de services  |
| 9131 | Chaouchs, coursiers et assimilés   |
| 9132 | Femmes de ménages et personnel de nettoyage  |
| 9133 | Eboueurs, balayeurs et assimilés   |
| 9134 | Gardiens de maison, d'immeubles concierges, de parking et assimilés                          |
| 9135 | Embaumeurs et manœuvres des pompes funèbres  |
| 9136 | Chiromanciens, chouafas et personnes assimilés   |
| 9137 | Petits métiers des rues : portefaix, cireurs de chaussures, laveurs de voitures et assimilés |
| 9138 | Fkihs (excepté les Imams et les employés du culte musulman)                                  |
| 9139 | Autres manœuvres de services n.c.a   |
| 914  | Manœuvres des spectacles (animateurs des halkas)   |
| 9140 | Manœuvres des spectacles (animateurs des halkas)   |

|      |   |
|------|---|
| 92   | Manœuvres des métiers artisanaux (non compris le commerce et les services)  |
| 921  | Manœuvres de la production et du traitement artisanal des métaux  |
| 9210 | Manœuvres de la production et du traitement artisanal des métaux  |
| 922  | Manœuvres des métiers artisanaux de la mécanique, de l'imprimerie et de l'installation en électricité et électronique |
| 9221 | Manœuvres des métiers artisanaux de la mécanique  |
| 9222 | Manœuvres des métiers artisanaux de la mécanique de précision sur métaux et matériaux assimilés                       |
| 9223 | Manœuvres des métiers artisanaux de l'installation en électricité et électronique                                     |
| 9224 | Manœuvres des métiers artisanaux de l'imprimerie et assimilés   |
| 923  | Manœuvres des métiers artisanaux de la poterie, de la verrerie, de la vannerie et assimilés                           |
| 9231 | Manœuvres des métiers artisanaux de la poterie, de la verrerie et assimilés   |
| 9232 | Manœuvres des métiers artisanaux de la vannerie, de la broserie et assimilés  |
| 924  | Manœuvres des métiers artisanaux de menuiserie  |
| 9241 | Manœuvres des métiers artisanaux de la première préparation des bois et de la fabrication des papiers                 |
| 9242 | Manœuvres des métiers artisanaux d'ébénisterie, de menuiserie et assimilés  |
| 9243 | Manœuvres des métiers artisanaux de confection d'articles en papier et carton   |
| 925  | Manœuvres des métiers artisanaux de l'alimentation et boissons  |
| 9250 | Manœuvres des métiers artisanaux de l'alimentation et des boissons  |
| 926  | Manœuvres des métiers artisanaux des services destinés aux particuliers   |
| 9261 | Manœuvres de la restauration et de l'hôtellerie   |
| 9262 | Manœuvres des métiers artisanaux de la teinturerie, blanchisserie et assimilés  |
| 9263 | Manœuvres de la coiffure et des instituts de beauté   |

|      |  |
|------|--|
| 927  | Manœuvres des métiers artisanaux de produits textiles, de cuir, de chaussures et d'habillement   |
| 9271 | Manœuvres des métiers artisanaux d'habillement et de produits textiles   |
| 9272 | Manœuvres des métiers artisanaux de cuir et de chaussures  |
| 929  | Manœuvres des métiers artisanaux non classés ailleurs  |
| 9290 | Manœuvres des métiers artisanaux n.c.a   |
| 93   | Manœuvres et manutentionnaires des mines   |
| 931  | Manœuvres et manutentionnaires des mines   |
| 9310 | Manœuvres et manutentionnaires des mines   |
| 94   | Manœuvres et manutentionnaires de la construction  |
| 941  | Manœuvres et manutentionnaires de la construction et de l'entretien des routes, barrages, ports, aéroports et constructions similaires |
| 9410 | Manœuvres et manutentionnaires de la construction et de l'entretien des routes, barrages, ports, aéroports et constructions similaires |
| 942  | Manœuvres et manutentionnaires de la construction de bâtiments   |
| 9420 | Manœuvres et manutentionnaires de la construction de bâtiments   |
| 95   | Manœuvres et manutentionnaires des industries  |
| 951  | Manutentionnaires des industries agro-alimentaires   |
| 9510 | Manutentionnaires des industries agro-alimentaires   |
| 952  | Manutentionnaires des industries textiles et du cuir   |
| 9520 | Manutentionnaires des industries textiles et du cuir   |
| 953  | Manutentionnaires des autres industries manufacturières n.c.a  |
| 9530 | Manutentionnaires des autres industries manufacturières n.c.a  |
| 96   | Manœuvres et manutentionnaires des transports  |
| 961  | Manœuvres et manutentionnaires des ports et des transports maritimes   |
| 9610 | Manœuvres et manutentionnaires des ports et des transports maritimes   |

962 Manœuvres et manutentionnaires des transports aériens et terrestres

9620 Manœuvres et manutentionnaires des transports aériens et terrestres

963 Conducteurs de véhicules à traction animale

9630 Conducteurs de véhicules à traction animale

97 Manœuvres occasionnels de la promotion nationale

971 Manœuvres occasionnels de la promotion nationale

9710 Manœuvres occasionnels de la promotion nationale

99 Autres manœuvres et travailleurs des métiers marginaux n.c.a

991 Autres manœuvres et travailleurs des métiers marginaux non classés ailleurs

9910 Autres manœuvres et travailleurs des métiers marginaux n.c.a

Draft



**Définitions succinctes des grands  
groupes de la nomenclature analytique des  
professions**

Draft

## **Grand groupe 0 : membres des corps législatifs élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises**

Ce grand groupe se compose de toutes les professions dont les tâches consistent à élaborer les politiques économiques et sociales du pays et le suivi de leur mise en œuvre ou à orienter et coordonner les politiques publiques et les activités des entreprises.

Il convient de noter qu'aucun niveau de qualification n'a été utilisé dans la définition de ce grand groupe. C'est un groupe homogène en termes de tâches exercées et qui peuvent être résumées dans "l'influence sur la décision politique, économique et sociale du pays."

Ainsi ce grand groupe comprend les sous-grands groupes suivants :

- 01 Législatifs élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises publiques (à l'exception de la santé, l'éducation et les autres services sociaux) ;
- 02 Directeurs et cadres responsables des établissements des services sociaux (public et privé) ;
- 03 Directeurs et cadres de direction de sociétés ou quasi-sociétés (y compris les entreprises publiques et semi-publiques) ;
- 04 Patrons d'entreprises non organisées en sociétés ou quasi-sociétés dont la taille est supérieure ou égale à 5 salariés permanents.

## **Grand groupe 1 : Cadres supérieurs et membres des professions libérales**

Ce grand groupe comprend toutes les professions qui requièrent une formation supérieure dans les domaines, scientifique, technique, social et administratif. Il inclut en plus des professions libérales, tous les cadres supérieurs sans responsabilité hiérarchique. Il est composé des sous- grands groupes suivants :

- 11 Cadres spécialisés dans les professions scientifiques et techniques ;
- 12 Médecins et spécialistes de la santé assimilés ;
- 13 Spécialistes des technologies de l'information et des communications ;
- 14 Professeurs de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire et enseignants des centres de formation professionnelle et assimilés ;
- 15 Spécialistes du droit, des sciences sociales, humaines ;
- 16 Artistes des beaux arts et artistes des spectacles (de renommée nationale et/ou internationale) ;
- 17 Avocats, magistrats et autres professions juridiques ;

- 18 Membres des cultes (niveau cadre) ;
- 19 Spécialistes du monde des affaires et de l'administration.

### **Grand groupe 2 : Cadres moyens**

Ce grand groupe comprend toutes les professions qui requièrent une formation moyenne dans les domaines, scientifique, technique, social et administratif. Ce grand groupe contient :

- 21 Techniciens et professions intermédiaires des sciences physiques et techniques;
- 22 Techniciens des sciences de la vie (à l'exception de la médecine) ;
- 23 Techniciens et professions intermédiaires de la santé ;
- 24 Instituteurs de l'enseignement préscolaire et des écoles coraniques ;
- 25 Techniciens de technologies de l'information et des communications ;

Cadres administratifs moyens, professions intermédiaires de finance, de gestion et des services juridiques et professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées ;

- 27 Professions intermédiaires des sciences de l'information et de communication, cadres moyens spécialisés dans les sciences sociales, professions intermédiaires artistiques, sportives et du spectacle et autres services.

### **Grand groupe 3 : les employés**

Ce grand groupe correspond aux professions qui consistent au travail d'exécution des tâches au bureau et/ou dans les administrations, ou dans le commerce ou dans les services. Ainsi, ce grand groupe comprend les professions suivantes:

- 31 Employés administratifs ;
- 32 Employés de commerce ;
- 33 Employés de l'hôtellerie, de la restauration et assimilés ;

**34** Employés des services personnels et domestiques ;

**35** Personnes des services de sécurité ;

**36** Employés des cultes.

#### **Gand groupe 4 : Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers**

Ce grand groupe comprend toutes les professions qui exigent un capital dans le processus d'achat et de vente de biens et de services en l'état. Ces professions sont organisées au sein de ce groupe selon le type de commerce (gros, détail et l'intermédiation) et selon le type des biens commercialisés. Ainsi le groupe comprend:

**41** Commerçants de gros ou de semi gros (y compris les exportateurs importateurs) ;

**42/43** Commerçants de détail ;

**44** Intermédiaires commerciaux et financiers.

#### **Grand groupe 5 : Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés**

Ce grand groupe contient toutes les professions exercées pour compte propre dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la forêt ou de la chasse. Ce groupe se compose des :

**51** Exploitants agricoles ;

**52** Pêcheurs et exploitants assimilés ;

**53** Forestiers, chasseurs et exploitants assimilés.

#### **Grand groupe 6 : Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture)**

Ce grand groupe est composé de toutes les professions qui nécessitent des connaissances et de l'expérience dans le domaine de l'artisanat. L'exercice de ces professions se caractérise en général par la prédominance du travail manuel. Ce groupe comprend les artisans « M'almine », les ouvriers qualifiés dans l'artisanat et les professions assimilées. Ne sont inclus au niveau de ce grand groupe que les patrons et ouvriers qualifiés d'unités de production de moins de 5 salariés permanents. Les sous-grands groupes retenus au niveau de ce grand groupe sont:

- 60 Artisans et ouvriers qualifiés de l'extraction minière ;
- 61 Artisans et ouvriers qualifiés du bâtiment et travaux publics ;
- 62 Artisans et ouvriers qualifiés de la production et du traitement des métaux ;
- 63 Artisans et ouvriers qualifiés de la mécanique, artisans et ouvriers qualifiés du montage et de l'installation en électricité et électronique ;
- 64 Artisans et ouvriers qualifiés de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et travailleurs assimilés ;
- 65 Artisans et ouvriers qualifiés de la menuiserie ;
- 66 Artisans d'alimentation, de boissons et de tabacs ;
- 67 Artisans et ouvriers des services ;
- 68 Artisans et ouvriers qualifiés de produits textiles, de cuir, de chaussures et d'habillement ;
- 69 Autres artisans et ouvriers qualifiés des métiers de type artisanal n.c.a.

### **Grand groupe 7 : Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés)**

Ce grand groupe comprend tous les ouvriers de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, y compris les ouvriers qualifiés titulaires de diplômes de qualification et de spécialisation professionnelle.

La classification au sein de ce grand groupe a été effectuée de façon à ce que les titulaires de diplômes de formation professionnelle soient regroupés dans le sous-grand groupe 7.1. Les sous-grands groupes retenus au niveau de ce grand groupe sont:

- 71 Ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la forêt et de la pêche diplômée de la formation professionnelle (niveau qualification ou spécialisation) ;
- 72 Ouvriers et manœuvres agricoles ;
- 73 Ouvriers et manœuvres de la pêche ;
- 74 Ouvriers et manœuvres forestiers et ouvriers de la chasse.

### **Grand groupe 8 : Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage**

Ce grand groupe est composé de toutes les professions qui nécessitent des connaissances et de l'expérience permettant la gestion et le contrôle de machines et d'installations industrielles.

Les professions de ce grand groupe sont classées selon le type de machines, de matériels et les branches industrielles :

- 81 Conducteurs de machines et d'installations fixes ;
- 82 Ouvriers de l'assemblage ;
- 83 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre ;

### **Grand groupe 9 : Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers**

Ce grand groupe est composé de toutes les professions dont les tâches se limitent à l'exécution de tâches simples, routinières, manuelles ou avec des outils manuels simples, et se basant principalement sur l'effort physique. Ce groupe comprend les sous groupes suivants :

- 91 Manœuvres du commerce et des services ;
- 92 Manœuvres des métiers artisanaux (non compris le commerce et les services);
- 93 Manœuvres et manutentionnaires des mines ;
- 94 Manœuvres et manutentionnaires de la construction ;
- 95 Manœuvres et manutentionnaires des industries ;
- 96 Manœuvres et manutentionnaires des transports ;
- 97 Manœuvres occasionnels de la promotion nationale ;
- 99 Autres manœuvres et travailleurs des métiers marginaux n.c.a.

Draft